



Master 2 Mention Santé publique
Parcours : Enfance, jeunesse :
politiques et accompagnements

Promotion : **2024-2025**

Date du Jury : **11 juillet 2025**

L'Information Jeunesse en Bretagne :
freins et enjeux d'une appropriation
politique par les élu·es locaux·ales

Dimitri BLAY

Sous la direction de
Marion PORCHERIE

Remerciements

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à celles et ceux qui ont, d'une manière ou d'une autre, contribué à la réalisation de ce mémoire. Leur soutien, leurs conseils et leur bienveillance ont grandement facilité ce chemin exigeant, semé de doutes, mais toujours porteur d'apprentissages.

Je remercie tout particulièrement ma directrice de mémoire, Marion Porcherie, pour sa disponibilité, sa bienveillance, sa réactivité et la qualité de son accompagnement. Sa capacité à m'encourager, à me questionner et à croire en mes capacités a été déterminante tout au long de ce travail.

Je souhaite également remercier Virginie Muniglia et Patricia Loncle pour leurs précieux conseils, leur écoute attentive, leur bonne humeur communicative et les échanges qui ont nourri ma réflexion tout au long de l'année. Merci également à Pierre-Antoine Chauvin pour ses remarques éclairantes et sa disponibilité.

Ma reconnaissance va à Olivier Préault, directeur du CRIJ Bretagne et tuteur de stage, ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe du Centre Régional d'Information Jeunesse Bretagne, pour leur accueil chaleureux, leur soutien constant, leurs conseils avisés et leur bonne humeur, qui ont grandement contribué à faire de ce stage une expérience riche et formatrice.

Je remercie mes collègues du Master ENJEU pour cette chouette année passée ensemble, pour les moments partagés, la richesse des échanges et la solidarité qui a régné tout au long de cette année. Une pensée particulière pour celles qui se reconnaîtront et dont l'aide, les conseils et les partages m'ont encouragé et motivé.

Merci à mes relecteur·ices pour leur aide précieuse dans cette dernière ligne droite.

Je souhaite également remercier ma maman, pour son soutien et ses mots justes qui m'ont aidé à surmonter les moments de doute. Une pensée émue pour mon père, dont l'absence n'a pas empêché la présence dans mes pensées ; je sais que tu aurais été fier de me voir dépasser mes craintes pour continuer à avancer.

Merci à ma belle-famille, pour leurs mots encourageants et leur confiance, qui ont compté plus que je ne saurais le leur dire.

Enfin, je remercie tout particulièrement ma compagne, Anne-Lise, pour son soutien sans faille, sa patience, sa tendresse et sa capacité à m'épauler au quotidien, même dans les périodes les plus difficiles. Et à ma fille, Lilou, qui du haut de ses deux ans et demi, m'a offert, par ses gestes simples et ses sourires, des moments d'apaisement essentiels.

Sommaire

Introduction.....	1
L'Information Jeunesse comme dispositif structurant : entre encadrement national et reconnaissance locale	2
1. De l'expérimentation à l'institutionnalisation : genèse et évolution législative de l'IJ	2
2. Une organisation en réseau structuré, entre implantation locale et coordination nationale	5
Un dispositif structuré, mais faiblement identifié politiquement : Constats empiriques et problématisation d'un objet de recherche.....	7
Méthodologie : une approche hypothético déductive	11
Annonce du plan.....	14
1 Le cas breton : entre volontarisme régional et faible lisibilité locale	15
1.1 Une délégation inédite de l'IJ à la région Bretagne : genèse, choix politiques et impacts attendus.....	15
1.2 Le CRIJ Bretagne, pivot du réseau régional : missions, rôle stratégique et tensions internes.....	20
1.3 Entre reconnaissance partielle et confusions : ce que les élu.es perçoivent de l'organisation régionale de l'IJ.....	22
1.3.1 Une fonction régionale encore floue	23
1.3.2 Le CRIJ, un acteur à visibilité limitée	25
1.3.3 La labélisation, entre contrainte administrative et levier politique sous-utilisé	27
2 Une politique d'Information Jeunesse en mal de lisibilité : comprendre les freins à sa reconnaissance	32
2.1 Entre reconnaissance locale, confusions et langage spécifique : Un dispositif jeunesse peu lisible.....	32
2.1.1 Une reconnaissance du travail des informateur-ices jeunesse par les élu-es communaux-ales et intercommunaux-ales	32
2.1.2 Une lisibilité fragile : entre confusion institutionnelle et langage spécifique.....	35
2.2 Comprendre les postures des élu-es à partir de leur parcours	38

2.2.1	Les élu-es acculturé-es au réseau IJ : entre expérience et stratégie.....	39
2.2.2	Les élu-es de proximité : reconnaissance pragmatique et soutien local	40
2.2.3	Les élu-es « gestionnaires » : l'IJ comme un service parmi d'autres	41
2.2.4	Des élu-es en retrait : flou, désintérêt ou méconnaissance assumée	43
2.3	Des informateur-ices jeunesse engagé-es, mais sous valorisé-es : un maillon	
	stratégique peu mobilisé	45
2.4	Une visibilité déléguée ? Le rôle des responsables et coordinateur-ices jeunesse dans	
	la relation à l'IJ	47
3	<i>Agir pour une meilleure reconnaissance politique de l'Information Jeunesse : pistes</i>	
	<i>et leviers d'action</i>	51
3.1	Quand l'IJ devient visible : poids des relations interpersonnelles et des dynamiques	
	locales	51
3.2	Vers une stratégie d'acculturation politique : le rôle stratégique du CRIJ, des	
	départements et de la Région.	53
3.3	Mieux se faire comprendre : outils et discours à adapter auprès des élu-es	55
	<i>Conclusion</i>	57
	<i>Bibliographie</i>	60
	<i>Liste des annexes</i>	I

Liste des sigles utilisés

ADIJ 22	Association Départementale d'Information Jeunesse des Côtes d'Armor
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
BIJ	Bureau d'Information Jeunesse
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CEPJ	Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse
CIDJ	Centre d'Information et de Documentation Jeunesse
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CRIJ	Centre Régional d'Information Jeunesse
DRAJES	Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
DJEPVA	Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ERYICA	European Youth Information and Counseling Agency
IJ	Information Jeunesse
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
ONISEP	Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions
PIJ	Point d'Information Jeunesse
SIJ	Structure d'Information Jeunesse
SDJES	Service Départemental de la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
UNIJ	Union Nationale d'Information Jeunesse

Introduction

En octobre 2024, j'ai démarré mon stage de Master 2 Enfance Jeunesse – Politiques et accompagnement de l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) au sein du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Bretagne, association reconnue comme tête de réseau de l'Information Jeunesse (IJ) en Bretagne. L'IJ joue un rôle structurant dans l'organisation des politiques de jeunesse à l'échelle régionale, en fédérant des acteur·ices¹ divers au sein d'un réseau labélisé et coordonné². Encadrée par l'État et déployée à travers un réseau de structures labélisées, elle garantit aux jeunes un accès libre, anonyme et gratuit à une information actualisée, fiable et neutre. Ce dispositif vise à accompagner les jeunes de 13 à 29 ans dans leur parcours vers l'autonomie et l'accès aux droits, en couvrant l'ensemble des domaines de leur vie quotidienne : orientation, emploi, mobilité, santé, logement, engagement citoyen etc.

Pendant près de 8 mois, j'ai été chargé de conduire une analyse des relations entre le CRIJ, les Structures d'Information Jeunesse (SIJ) et les élu·es communaux·ales et intercommunaux·ales³, afin de proposer des recommandations concrètes et stratégiques pour optimiser la collaboration entre ces acteur·ices. Cette mission incluait un diagnostic des besoins partagés, une analyse des pratiques actuelles et la formulation de préconisations en matière de dialogue, d'argumentaires à destination des élu·es et d'échanges de pratiques. Déjà sensibilisé à l'Information Jeunesse dans le cadre de mes expériences professionnelles passées d'éducateur en prévention spécialisée et d'animateur socio-culturel, cette immersion m'a permis de comprendre les enjeux institutionnels de l'IJ, notamment sa structuration en réseau, son encadrement par l'État et sa coordination à l'échelle régionale. J'ai également pu observer, au plus près du terrain, les modalités concrètes de mise en œuvre du dispositif dans les territoires, les articulations parfois fragiles entre acteur·ices locaux·ales, ainsi que les écarts entre les intentions nationales et les réalités locales en matière de reconnaissance politique et de portage stratégique.

¹ Par souci d'inclusivité, le point médian est utilisé dans ce mémoire pour désigner de manière non genrée les fonctions, rôles ou statuts. Ce choix vise également à préserver l'anonymat des personnes interrogées.

² Selon Lascoumes et Le Galès, un dispositif d'action publique désigne un agencement de règles, d'instruments, de pratiques et d'acteur·ices visant à répondre à un problème public, sans nécessairement constituer une politique publique autonome ; Lascoumes, P., Le Galès, P., *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, 2004, p.12-16

³ Dans l'ensemble de ce mémoire, le terme « élu·es communaux·ales et intercommunaux·ales » inclut à la fois les élu·es spécifiquement en charge d'une délégation jeunesse et l'ensemble des élus·es locaux·ales concerné·es par les questions de jeunesse au sein de leur portefeuille politique, sans distinction systématique. Ce choix rédactionnel vise à simplifier la lecture et la rédaction. Toute distinction particulière sera signalée explicitement.

Malgré son inscription dans la loi, sa labélisation rigoureuse, son réseau étendu et la professionnalisation des informateur·ices jeunesse, j'ai pu observer que l'IJ demeure peu identifiée politiquement à échelle locale. Les élu·es communaux·ales et intercommunaux·ales, pourtant en première ligne des politiques de jeunesse de proximité, peinent souvent à saisir la spécificité, les missions et l'utilité du réseau IJ, parmi l'ensemble des acteur·ices et dispositifs jeunesse présents sur leurs territoires.

Afin de comprendre cette difficulté, il me paraît important de revenir sur les origines historiques, la construction progressive et les dynamiques d'organisation du réseau IJ.

L'Information Jeunesse comme dispositif structurant : entre encadrement national et reconnaissance locale

Avant d'évoquer la genèse de l'Information Jeunesse, il est important de venir préciser que le terme « structurant » est ici entendu comme désignant un dispositif qui contribue à soutenir, organiser et orienter les dynamiques locales, en fournissant un cadre, des ressources et une logique d'action partagée entre acteur·ices de l'Information Jeunesse. Pour bien comprendre cette structuration, il convient de revenir à ses origines, son évolution législative et les dynamiques qui ont amené à la mise en place du réseau IJ tel qu'on le connaît aujourd'hui.

1. De l'expérimentation à l'institutionnalisation : genèse et évolution législative de l'IJ

L'IJ trouve ses origines dans le contexte des années 1960, marqué par de profondes évolutions sociales, éducatives et politiques. Sa création est directement liée à la crise de mai 1968 qui a mis en lumière les tensions entre les aspirations des jeunes et les institutions publiques. Cette période révèle une demande croissante de reconnaissance des jeunes comme acteur·ices à part entière de la société, en demande de participation et d'expression⁴. Le rapport d'enquête nationale « *Livre Blanc sur la jeunesse* » (1966-1967), mené par François Missoffe et René Haby, fait état d'un décalage qui s'accroît entre les institutions éducatives, le monde du travail et les aspirations des jeunes. Il souligne également l'absence de dispositifs accessibles pour leur fournir une information fiable afin de faire des choix éclairés.

⁴ Baubeau P., *L'information à destination des jeunes, produit de contraintes, de collaborations et de concurrence. L'exemple du centre d'information et de documentation jeunesse de Paris*, Spirale. Revue de recherches en éducation, n°18, Parcours d'orientation scolaire et professionnelle, 1996, pp. 41-59

C'est dans ce contexte qu'est créé le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse – anciennement appelé Centre d'Information et de Dialogue), à l'initiative du Secrétariat d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, sous le statut associatif loi de 1901, marquant sa distinction avec l'Éducation Nationale. Sa mission : informer les jeunes sur tous les aspects de leur vie quotidienne, de manière neutre et accessible, tout en les aidant à se repérer dans une société qui évolue⁵. Cette création contribue à marquer une évolution politique majeure concernant les jeunes, jusqu'alors considérées comme relevant de la sphère familiale, scolaire ou associative. Cependant, la création du CIDJ se fait dans un contexte de concurrence avec d'autres acteur-ices tels que l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions) ou l'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi), déjà investis sur les domaines de l'information scolaire et professionnelle. Il doit alors trouver sa place et affirmer son caractère généraliste et transversal, neutre et centré sur les besoins exprimés par les jeunes elleux-mêmes⁶. Cette nécessité de distinction entre l'IJ et les autres dispositifs et acteur-ices jeunesse reste un enjeu majeur aujourd'hui, mais nous y reviendrons plus tard.

Le CIDJ devient alors le modèle d'un réseau national qui se développera progressivement :

- Dès les années 1970, avec la création des premiers Centres Régionaux d'Information Jeunesse (CRIJ) pour développer le modèle dans les territoires régionaux.
- Dans les années 1990, avec le lancement du programme gouvernemental « 1000 Points J » visant à renforcer le maillage territorial en créant de nombreuses SIJ (Structures Information Jeunesse)⁷, souvent portées par des collectivités territoriales ou des associations.

Ce déploiement progressif de l'IJ s'accompagne par la formalisation de principes professionnels avec l'adoption, en 1991, d'une charte nationale de l'Information Jeunesse (révisée en 2001)⁸ qui posent les règles de neutralité, gratuité et d'accessibilité, puis de la définition progressive des missions, des valeurs et des principes de l'accompagnement à l'information.

⁵ « 1969-1979 : naissance du CIDJ et d'une politique jeunesse - CIDJ », s. d. (en ligne : <https://www.cidj.com/decouvrir-le-cidj/notre-histoire/1969-1979-naissance-du-cidj-et-d-une-politique-jeunesse>)

⁶ Baubeau P., *op. cit.*

⁷ Ces structures sont également nommées PIJ (Point Information Jeunesse) ou BIJ (Bureau Information Jeunesse). Le choix a été fait de ne parler que de SIJ dans ce mémoire, conformément à la volonté du réseau en Bretagne de ne garder qu'une dénomination. Nous verrons plus tard que ces appellations persistent, ce qui vient créer parfois certaines confusions dans les discours.

⁸ Annexe 5

Bien que soutenue par l'État depuis les années 1960, la reconnaissance législative de l'IJ ne survient qu'en 2017 avec l'article 54 de la loi Égalité et Citoyenneté⁹. Ce texte inscrit l'Information Jeunesse dans les missions de service public, affirmant que tous·tes les jeunes doivent pouvoir accéder à une information généraliste, objective, fiable et de qualité, couvrant les différents aspects de leur vie quotidienne. Cette reconnaissance est précisée et mise en œuvre par le décret n°2017-574¹⁰ relatif à la labélisation des SIJ, qui en détaille les conditions concrètes.

Ces textes viennent codifier les exigences du dispositif IJ : neutralité de l'information, gratuité de l'accueil, accessibilité sans condition, qualité des contenus, professionnalisation des informateur·ices, respect de l'anonymat. Ils posent également les bases du rôle de l'État comme autorité de labélisation et organisent le réseau national autour de principes professionnels partagés, incluant une démarche d'autoévaluation et un projet adapté au territoire où est située la SIJ. De plus, conformément à l'arrêté du 19 avril 2017¹¹, l'ensemble des structures labélisées, y compris les CRIJ, doivent produire un rapport d'activité annuel. Ce document, transmis aux autorités compétentes, permet de valoriser les actions menées, d'évaluer le réseau et de contribuer à une stratégie de l'Information Jeunesse territorialisée.

A l'échelle européenne, l'adoption en 2018 de la charte européenne de l'Information Jeunesse¹², actualisée par l'ERYICA (*European Youth Information and Counseling Agency* - Assemblée générale de l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes) inscrit l'IJ dans une démarche éthique, inclusive, participative et proactive. Cette charte pose les bases d'une information accessible et émancipatrice, basée sur la reconnaissance des droits des jeunes et l'engagement des professionnel·les à maintenir un accompagnement de qualité dans l'accès à l'information.

L'instruction du 29 mars 2024¹³ émise par la DJEPVA (Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative) renforce cette structuration du réseau, en redéfinissant les attendus en matière de pilotage et en réaffirmant le rôle essentiel des CRIJ dans la stratégie régionale de l'IJ. Elle précise leur rôle comme têtes de réseau, les attendus

⁹ « Article 54 - LOI n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté (1) - Légifrance », s. d. (en ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000033938535/)

¹⁰ « Décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017 - Légifrance », s. d. (en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034450243>)

¹¹ « Arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017 - Légifrance », s. d. (en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034450266>)

¹² Annexe 6

¹³ « Label Information jeunesse », sur Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, s. d. (en ligne : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo17/MENV2409317J>)

en matière de labélisation et encourage un pilotage concerté avec les services déconcentrés de l'Etat (DRAJES / SDJES¹⁴) et les régions. Cette instruction marque une volonté de donner une nouvelle impulsion à la territorialisation du réseau IJ, tout en assurant sa cohérence d'ensemble.

Cette reconnaissance permet d'intégrer l'IJ aux politiques publiques de jeunesse tout en lui offrant une visibilité institutionnelle. Elle fait ainsi du label IJ un repère de qualité pour la société, mais aussi un outil de régulation et de structuration du réseau, désormais mobilisé dans la mise en œuvre stratégique régionale. Cette structuration a permis l'émergence d'un véritable réseau professionnel, dont l'organisation et les fonctions méritent d'être précisées.

2. Une organisation en réseau structuré, entre implantation locale et coordination nationale

Le réseau IJ se caractérise par une dynamique fondée sur l'échange de pratiques et la formation continue. Les informateur·ices jeunesse sont formé·es à l'accueil, à l'aide à la recherche et à la compréhension de l'information, à l'accompagnement fondé sur l'écoute et le respect de l'autonomie ainsi qu'aux enjeux liés aux jeunes. Leur rôle est d'aider les jeunes à clarifier leurs besoins, à formuler leurs questions et à apprendre à trouver « les bonnes informations » parmi une offre souvent morcelée. Cette logique professionnelle est nourrie par des outils mutualisés (comme des supports de communication communs, modules de formation partagés), des bases de données communes et des actions coordonnées au niveau régional, telles que les journées d'échanges entre informateur·ices jeunesse. Il convient toutefois de préciser que les données individuelles des jeunes ne sont ni centralisées, ni partagées entre structures, afin de garantir la confidentialité et l'anonymat.

L'IJ se veut être un acteur complémentaire avec les autres acteur·ices des politiques de jeunesse. Elle s'intègre dans un écosystème large d'acteur·ices : missions locales, CIO, établissements scolaires, collectivités territoriales, animation socio-culturelle etc. Elle se distingue cependant par son accès libre, inconditionnel, non contractuel, qui en fait un espace tiers éducatif entre l'école, la famille et le monde du travail¹⁵.

¹⁴ Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports / Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

¹⁵ Acte du séminaire « L'Information Jeunesse comme outil des politiques locales jeunes » - Rencontre entre les élus en charge des politiques jeunesse et les professionnel·les de l'Information Jeunesse en Ile-et-Vilaine, organisé par le CRIJ Bretagne et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Mai 2018

Aujourd'hui, le réseau IJ regroupe environ 1300 structures réparties sur l'ensemble du territoire national, sous des formes juridiques variées (associations, services municipaux, groupement d'intérêt public) et s'organise autour de 3 niveaux principaux¹⁶ :

- Les structures locales (SIJ) assurent l'accueil direct des jeunes dans les territoires. Leur mission est d'informer, conseiller et orienter les jeunes de 13 à 29 ans dans tous les domaines de leur vie quotidienne, avec ou sans rendez-vous en assurant un accompagnement personnalisé. Ces structures sont principalement portées par des communes ou des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), mais également par des associations locales.
- Les Centres Régionaux Information Jeunesse (CRIJ), associations loi 1901, jouent un rôle de tête de réseau régional. Ils sont chargés de l'animation du réseau local (formation des professionnel·les, mutualisation des pratiques, diffusion des ressources régionales), de la coordination des politiques IJ avec les services de l'État (DRAJES, SDJES) et de la production de contenus adaptés aux contextes territoriaux. En parallèle, ils accueillent directement les jeunes pour les informer et les accompagner. Depuis 2022, leur implication est également attendu dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)¹⁷.
- Au niveau national, la coordination associative du réseau est assurée par Info Jeunes France (anciennement UNIJ – Union Nationale de l'Information Jeunesse), association reconnue par les pouvoirs publics. Elle fédère les CRIJ, représente le réseau auprès des pouvoirs publics et coordonne les actions transversales (veille, communication, outils communs, plaidoyer). Info Jeunes France est également l'interlocuteur français de l'agence européenne de l'Information Jeunesse (ERYICA).

Le CIDJ, structure historique de l'IJ, poursuit son rôle de centre de ressources reconnu au sein du réseau. Il publie de nombreux outils à destination des professionnel·les, tels que des guides pratiques, des outils d'accompagnement et d'informations via des sites spécialisés (IJ Box, Santeaddictions.fr etc.) mais également un outil de données statistiques (IJ STAT) permettant aux

¹⁶ Annexe 1 – Figure 1 : Organisation nationale du réseau Information Jeunesse

¹⁷ « Label Information jeunesse », sur Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, s. d. (en ligne : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo17/MENV2409317J>)

professionnel·les du réseau Information Jeunesse de mieux percevoir les profils, besoins et usages des jeunes en matière d'information.

Pourtant, malgré cette organisation bien établie, la reconnaissance politique au niveau local ne semble pas garantie. C'est ce que mon travail dans le cadre de mon stage et de ce mémoire m'a permis de constater.

Un dispositif structuré, mais faiblement identifié politiquement : Constats empiriques et problématisation d'un objet de recherche

La place des élu·es locaux·ales dans les dispositifs de jeunesse est une dimension essentielle des politiques publiques. La littérature souligne que, bien que ces élu·es soient souvent en première ligne pour porter des actions en faveur des jeunes, leur connaissance précise et leur appropriation des dispositifs tel que l'IJ peuvent varier considérablement. Cette variation s'explique notamment par la complexité du réseau Information Jeunesse, la diversité des profils et rôles politiques¹⁸ des élu·es, ainsi que par des niveaux d'acculturation différents aux enjeux jeunesse.

En effet, Patricia Loncle, souligne que les politiques de jeunesse sont historiquement marquées par une grande complexité, tant dans leurs définitions, que dans leurs modalités d'intervention, ce qui entraîne une multiplicité d'acteur·ices à différentes échelles territoriales, souvent mal articulés entre eux¹⁹. Cette complexité est également accentuée par la diversité des formes de jeunesse prise en compte et de leur représentation, des objectifs poursuivis, ainsi que par la multiplicité des acteur·ices (de l'État aux communes en passant par les départements et les régions), chacun·e exerçant des compétences et des priorités parfois divergentes.²⁰

Par ailleurs, les recherches sur les questions de jeunesse et des politiques de jeunesse révèlent un paradoxe : alors que la jeunesse est un objet politique et médiatique majeur, les politiques labélisées « jeunesse » restent globalement peu ambitieuses, faiblement financées et inégalement déployées dans les territoires. Les collectivités locales, en première ligne pour porter ces politiques sont à la fois mobilisées mais souvent fragilisées financièrement et

¹⁸ Certain·es élu·es sont spécifiquement délégué·e aux jeunes, tandis que d'autres ont une délégation plus large incluant les jeunes parmi d'autres priorités

¹⁹ Loncle, P., « Politiques de jeunesse : de quoi parle-t-on ? », in. Becquet, V., Loncle, P., Van de Velde, C., *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Champ Social Éditions, Nîmes, 2012, p.16-31

²⁰ *Ibid.*

politiquement.²¹ De plus, les élu·es en charge de ces politiques rencontrent des difficultés à mobiliser d'autres secteurs perçus comme plus légitimes, ce qui limite l'intersectorialité et la transversalité des actions jeunesse, pourtant au cœur de l'action de l'Information Jeunesse.

C'est ainsi qu'au long de mon immersion au sein du CRIJ Bretagne, et au regard des premiers entretiens menés avec des élu·es communaux·ales et intercommunaux·ales, que j'ai commencé à m'interroger sur la visibilité, la compréhension et la reconnaissance de l'Information Jeunesse par certain·es d'entre eux. Dans ce contexte, j'ai mené une série d'entretiens semi-directifs auprès d'élu·es de deux départements bretons (Ille-et-Vilaine et Morbihan). Ces échanges exploratoires avaient pour objectif de mieux comprendre comment ces élu·es perçoivent l'IJ, sans prétendre fournir une description parfaite ou définitive de la situation. Ils constituent un premier éclairage pour identifier les zones de tensions, les questionnements et les éventuelles difficultés liées à l'appropriation politique de l'IJ sur le terrain.

Ce travail s'inscrit dans une perspective qualitative, basée sur une série d'entretien et une observation participante qui a nourri mes questionnements au cours de mes 8 mois de stage. Ce travail interroge trois aspects : la compréhension du rôle concret des SIJ et des informateur·ices jeunesse, la perception de l'IJ comme réseau structuré ainsi que la connaissance du label IJ et de sa portée. A travers ces axes, il s'agit aussi de questionner comment l'organisation du réseau, les relations entre acteur·ices, et les modalités de dialogue avec les élu·es peuvent influencer sur la reconnaissance politique locale de l'Information Jeunesse.

L'un des premiers constats de ces entretiens est la faible compréhension de l'architecture du réseau IJ. Si plusieurs élu·es reconnaissent l'utilité du travail mené par leurs informateur·ices jeunesse au sein des SIJ, nombreux·euses sont ceux qui peinent à situer comment cela s'articule au sein d'un réseau. Un·e élu·e très impliqué·e, ancien·ne président·e du CRIJ Bretagne, explique que beaucoup de ses homologues ne connaissent pas vraiment le fonctionnement du réseau IJ. Iel reconnaît que lui·elle-même, s'iel n'avait pas occupé cette fonction au sein du CRIJ, « *ne serai(t) pas du tout au courant de l'organisation globale de l'IJ* ». Iel explique que certain·es élu·es se contentent de ce qu'il se passe localement et résume avec provocation : « *je vois ce qu'il se passe dans ma SIJ, le reste, je le vois pas et*

²¹ Loncle, P., « Jeunesse », in. *Dictionnaire des politiques territoriales*, sous la direction de Pasquier, R., et al., 2ème édition mise à jour et augmentée, Presses de Sciences Po, Paris, 2020, p.311-315

je m'en fous ». Cette remarque illustre que pour une part d'élus·es, l'IJ est vue dans son périmètre d'action locale, rarement comme un dispositif structuré d'une politique publique, transversal, porté par un label d'État. Un·e autre élu·e, impliqué·e sur les questions de jeunesse au sein d'un EPCI en milieu rural, rapporte que certain·es élus·es, même expérimenté·es *« ne savent toujours pas à quoi ça sert »*, alors qu'ils côtoient les informateur·ices jeunesse depuis plusieurs années.

Le Label IJ, pourtant au cœur du cadre national, reste, lui aussi, mal identifié. Plusieurs professionnel·les en poste au sein du CRIJ Bretagne, sur la coordination départementale du réseau breton, évoquent des demandes très concrètes exprimées par les élus·es, au moment des labélisations / relabélisations : *« on a des élus qui nous posent régulièrement des questions du genre “qu'est-ce que ça nous apporte ? On est obligé de le faire ?” »*. Le label est parfois vu comme une contrainte administrative, alors qu'il représente en réalité un engagement fort sur la qualité, l'éthique et l'accessibilité à l'information. Un·e coordinateur·e départemental·e du CRIJ exprime que ce manque de compréhension freine parfois l'implication d'élus·es des collectivités locales dans le processus de labélisation.

Ce manque de lisibilité s'accompagne souvent de confusion entre les acteur·ices et dispositifs jeunesse. Le·la Président·e du CRIJ souligne que de nombreux·euses élus·es confondent animation jeunesse et information jeunesse, notamment lorsque les missions sont portées dans le même service. Plusieurs élus·es interrogé·es parlent des missions locales, du Centre d'Information et d'Orientation, des centres sociaux, comme s'ils remplissaient le même rôle, révélant ainsi une difficulté à distinguer l'IJ de l'ensemble des dispositifs jeunesse existants. Un·e vice-président·e jeunesse d'un des départements explorés souligne que, malgré la qualité du travail effectué par les informateur·ices jeunesse, ceux-ci sont *« peu visibles dans les arbitrages politiques, faute d'être clairement identifiés comme porteurs d'une politique publique spécifique »*.

L'ensemble de ces éléments illustrent une chose : les informateur·ices sont reconnu·es pour leur travail de terrain, mais l'Information Jeunesse en tant que dispositif d'une politique publique structurée, reste peu identifiée. Les élus·es identifient des personnes, valorisent certaines actions, mais n'identifient pas forcément une spécificité propre à l'Information Jeunesse, ni le réseau dans lequel ses actions s'inscrivent. Ce décalage entre la structuration institutionnelle et la reconnaissance locale interroge, notamment au regard de ces conséquences : il rend plus difficile la valorisation du rôle des SIJ et des

informateur·ices jeunesse auprès de l'ensemble des élu·es d'un territoire, fragilise parfois le portage politique de ces structures, peut avoir un impact dans le financement des postes et peut nuire à l'ancrage durable des SIJ dans les territoires.

Cela m'a amené à formuler la question centrale suivante :

*Quels sont les freins à la compréhension,
à l'identification et au portage politique de l'Information Jeunesse par les
élu·es communaux·ales et intercommunaux·ales ?*

Pour mieux comprendre cette difficulté d'identification de l'Information Jeunesse par les élu·es, trois hypothèses de travail guident cette recherche :

- La première repose sur l'idée que la forme de portage local de l'IJ (en régie directe, via une association ou à l'échelle intercommunale) influe sur la lisibilité politique du dispositif. Une organisation institutionnelle claire et bien identifiée par les élu·es favoriserait une meilleure reconnaissance de son rôle dans les politiques de jeunesse.
- La deuxième considère que le parcours personnel et/ou professionnel des élu·es (leur formation, leurs expériences passées, leur proximité avec les enjeux de jeunesse) influence leur capacité à reconnaître l'IJ comme un dispositif structuré et articulé à un réseau. Certains profils seraient plus enclins à percevoir sa spécificité et sa fonction d'accompagnement à l'information.
- Enfin, la dernière hypothèse est que le manque d'acculturation²² des élu·es à l'IJ (à ses missions, ses acteur·ices, son fonctionnement en réseau etc.) constitue un frein majeur à sa compréhension et à sa reconnaissance locale. Ce manque de repères contribue à sa faible visibilité dans les décisions politiques et limite son portage au niveau local.

Ce mémoire s'inscrit dans une perspective à la fois réflexive, issue d'une immersion de terrain, et opérationnelle, visant à proposer des pistes d'intervention concrètes. A travers ce travail, je cherche à comprendre les facteurs qui peuvent limiter la reconnaissance locale de l'IJ par les élu·es, afin d'identifier les obstacles à son appropriation politique. J'entends ainsi contribuer aux réflexions en cours sur le rôle du CRIJ Bretagne, en tant que tête de

²² L'acculturation désigne ici le processus par lequel un·e élu·e s'approprie progressivement les codes, les enjeux et référentiels du réseau Information Jeunesse, jusqu'à pouvoir en parler et le soutenir politiquement

réseau, et sur les conditions d'une meilleure articulation entre le cadre national et les dynamiques locales. Sur la base de cette analyse, seront ensuite formulées des pistes d'intervention qui pourraient favoriser la visibilité, la connaissance et le portage politique de l'IJ, dans les territoires.

Méthodologie : une approche hypothético déductive

Basée sur l'analyse d'un ensemble de matériaux empiriques collectés entre novembre 2024 et avril 2025 dans le cadre d'un stage de huit mois au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Bretagne, basé à Rennes, ce mémoire s'inscrit dans une démarche de recherche qualitative. Cette immersion m'a permis d'observer au quotidien les dynamiques internes de l'organisation, ses relations partenariales, ainsi que les enjeux de visibilité et de reconnaissance du réseau Information Jeunesse (IJ). La problématique de ce mémoire s'est progressivement construite à partir de ce terrain, dans un aller-retour entre observation, entretiens, lecture et reformulation des hypothèses.

La première étape du travail a consisté en une phase d'imprégnation, via la lecture de textes institutionnels, législatifs et professionnels. Ont notamment été mobilisés les lois et instructions ministérielles encadrant l'IJ, les rapports d'activités et documents internes au CRIJ Bretagne, son projet associatif, la convention État-Région-CRIJ (sur laquelle nous reviendront par la suite), divers comptes rendus et supports diffusés lors de rencontres IJ. Cette première phase m'a permis de poser les bases d'une connaissance du dispositif et de délimiter mon cas d'étude selon les orientations de ma mission de stage (Diagnostic des relations CRIJ / élu·es communaux·ales et intercommunaux·ales).

Dans un second temps, le terrain d'enquête a été restreint à deux départements : l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan. Ce choix visait à assurer une diversité de configurations territoriales (rural, péri-urbain, urbain), de mode de gouvernance des SIJ (communal, intercommunal, associatif) et de formes de relation entre élu·es et informateur·ices jeunesse. Ces éléments ont été travaillé et mis en réflexion avec les coordinateur·ices départementaux·ales du CRIJ Bretagne afin de rendre compatible le recueil de données avec les contraintes de temps du stage.

Un travail méthodologique, réalisé en concertation avec elles et eux a ensuite été mené afin d'identifier un panel d'élus·es hétérogène selon plusieurs critères :

- Type de territoire (rural, urbain, péri-urbain) ;
- Statut et fonctionnement de la SIJ locale (communal, intercommunal, associatif) ;
- Équilibre femme-homme interrogé·e ;
- Variété des trajectoires professionnelles et politiques ;
- Diversité des coopérations existantes avec les SIJ.

Le corpus principal repose ainsi sur la réalisation de 11 entretiens semi-directifs (sur les 18 demandes effectuées) auprès d'élus·es communaux·ales et intercommunaux·ales, détenant une délégation jeunesse explicite ou étant impliqué·es, à différents degrés, dans le portage politique d'une SIJ. Certain·es élus·es interrogé·es ont une responsabilité directe sur la jeunesse, tandis que d'autres abordent ce sujet dans le cadre d'un portefeuille plus large de compétences. Cette diversité des profils permet de saisir les écarts d'acculturation et d'appropriation politique de l'Information Jeunesse.

Les entretiens ont été menés en présentiel ou en visio, à partir d'une grille thématique²³ articulée autour de six grands axes :

- Parcours personnel, professionnel et politique de l'élus·e ;
- Représentations des jeunes locales et modalités de connaissance ;
- Perception de la SIJ du territoire : missions, interactions, reconnaissance ;
- Perception du CRIJ Bretagne, de ses fonctions et de sa visibilité ;
- Pratiques actuelles de collaboration et leviers de mobilisation ;
- Attentes vis-à-vis du réseau IJ et perspectives d'amélioration.

En complément, 9 entretiens ont été conduits avec des acteur·ices stratégiques du réseau régional (chargé·e de mission IJ de la région Bretagne ; deux Vice-Président·es départementaux·ales et régionaux·ales ; deux coordinateur·ices départementaux·ales du CRIJ Bretagne ; le·la Président·e du CRIJ Bretagne ; le·la chargé·e de mission développement territorial de Info Jeunes France ; deux coordinateur·ices / responsables jeunesse de territoires enquêtés).

L'ensemble des entretiens a été enregistré, avec accord des personnes, retranscrit à l'aide du logiciel Whisper, puis analysés à l'aide d'une grille thématique structurée. L'analyse a permis de faire émerger des postures différenciées d'élus·es, des logiques de reconnaissance

²³ Annexe 3

ou de méconnaissance vis-à-vis du réseau IJ et des représentations variées de l'action publique à destination des jeunes.

Pour enrichir l'analyse, un questionnaire²⁴ a été diffusé aux informateur·ices jeunesse travaillant dans les territoires concernés par les entretiens. Quatorze réponses de professionnel·les ont été recueillies (9 SIJ répondantes sur 11 sollicitées), portant sur la relation aux élu·es, la reconnaissance de leur mission, leurs attentes à l'égard du CRIJ. Ces retours ont permis de croiser les regards et d'identifier des décalages ou convergences entre les perceptions politiques et professionnelles.

De plus, ma participation à plusieurs temps collectifs de travail et de réflexion m'a permis de nourrir mon analyse et mes questionnements : un groupe de travail national « Développement territorial de l'IJ », organisé par Info Jeunes France et regroupant plusieurs CRIJ de France pour travailler sur la question du lien aux collectivités locales et d'un argumentaire national à destination des élu·es ; plusieurs rencontres organisées par le·la chargé·e de mission IJ en Bretagne, pour travailler sur un argumentaire élu·es régional ; le comité stratégique régional de l'Information Jeunesse, regroupant plusieurs acteur·ices régionaux·ales, départementaux·ales et institutionnels ; une rencontre interdépartementale organisée par le CRIJ Bretagne, rassemblant plusieurs SIJ des deux départements enquêtés. Ces temps m'ont permis d'observer directement les discours institutionnels, les logiques de coopération, les stratégies de mobilisation et les zones de tension autour de la reconnaissance de l'IJ.

Enfin, l'ensemble des matériaux recueillis a fait l'objet d'un travail de synthèse, combinant analyse inductive, mobilisation de la littérature grise et croisement avec des apports théoriques issus en partie de la sociologie de l'action publique, des politiques de jeunesse et des travaux portant sur la sociologie des élu·es.

Il est important de venir souligner que ce mémoire n'épuise pas l'ensemble des données recueillies, mais entend mettre en lumière les logiques de reconnaissance, d'invisibilité et d'appropriation différenciées de l'Information Jeunesse dans un contexte régional spécifique. Il s'inscrit dans une posture réflexive, soucieuse de rendre compte de la complexité du terrain et de la diversité des points de vue, en s'articulant avec de l'observation

²⁴ Annexe 4

participante, un travail d'enquête qualitatif et la volonté de l'inscrire dans une démarche d'utilité pour les professionnel·les de l'IJ.

Annonce du plan

Afin de répondre à la question des freins à l'identification et au portage politique de l'Information Jeunesse par les élu·es locaux·ales, ce mémoire s'organise en trois parties.

La première posera le cadre d'analyse en s'attachant à comprendre l'organisation institutionnelle de l'IJ en Bretagne. Elle montrera comment un dispositif historiquement structuré à l'échelle nationale peine encore à être reconnu localement, dans un contexte spécifique à la région Bretagne, marqué par un volontarisme affirmé.

La deuxième partie s'intéressera quant à elle aux mécanismes de faible lisibilité de ce dispositif, à travers les représentations, les postures et les modes de relation des élu·es vis-à-vis du réseau IJ. Elle permettra d'identifier les obstacles à la reconnaissance de l'IJ comme un dispositif qui peut structurer les politiques de jeunesse locales, en contribuant à leur organisation, leur cohérence et leur portée, et analysera la diversité des configurations et des trajectoires locales.

Enfin, la troisième et dernière partie interrogera les leviers possibles pour un portage politique renforcé de l'IJ. Elle proposera des pistes d'actions à partir des attentes identifiées, en croisant les regards des élu·es et des professionnel·les, et en prenant appui sur les fonctions de tête de réseau du CRIJ Bretagne.

1 Le cas breton : entre volontarisme régional et faible lisibilité locale

Pour analyser les conditions locales de reconnaissance de l'Information Jeunesse, il est indispensable de prendre en compte la manière dont elle s'inscrit au niveau institutionnel. En Bretagne, la gouvernance du réseau IJ repose sur une configuration particulière : la région y joue un rôle central, en lien étroit avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Bretagne et l'Association Départementale d'Information Jeunesse des Côtes d'Armor (ADIJ 22).

1.1 Une délégation inédite de l'IJ à la région Bretagne : genèse, choix politiques et impacts attendus

Si l'organisation de l'Information Jeunesse repose sur un cadre national commun, la région Bretagne se distingue par une gouvernance régionale spécifique qui découle d'une expérimentation unique en France. En effet, la région a bénéficié d'une délégation de compétence de l'État sur la question de l'Information Jeunesse (IJ), officialisée par un décret en date du 17 décembre 2021²⁵ et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Cette délégation lui confère la responsabilité du soutien au CRIJ Bretagne et à l'ADIJ 22²⁶ dans leurs missions, l'orientation stratégique de l'IJ, ainsi que la labélisation des Structures d'Information Jeunesse (SIJ) sur le territoire breton (habituellement portée par les services déconcentrés de l'Etat)²⁷.

Cette délégation s'inscrit dans le prolongement de la loi NOTRe (2015)²⁸, qui ouvre la voie à la délégation de compétences aux régions et leur confère un rôle de chef de file en matière de politiques de jeunesse. A ce titre, le transfert de l'IJ à la région Bretagne apparaît cohérent avec cette responsabilité. Elle fait également écho à la loi Égalité et Citoyenneté (2017)²⁹, qui réaffirme le rôle de l'Information Jeunesse dans les politiques publiques de jeunesse et encourage son articulation avec les différents niveaux de collectivités territoriales. Elle repose aussi sur un partenariat antérieur entre la région et le CRIJ Bretagne, notamment dans

²⁵ Décret n° 2021-1697 du 17 décembre 2021 portant délégation de compétences du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports à la région Bretagne

²⁶ L'ADIJ 22 agit en subdélégation du CRIJ Bretagne pour l'animation et l'accompagnement départementale du réseau IJ des Côtes d'Armor

²⁷ Annexe 2 : Le schéma synthétise l'évolution de ce processus en comparant le fonctionnement national de labélisation avec le modèle expérimenté en Bretagne depuis 2022

²⁸ « LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (1) », dans 2015-991, 2015 (en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030985460>)

²⁹ « Article 54 - LOI n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté (1) - Légifrance », *op. cit.*

le cadre du soutien aux actions régionales d'information à destination des jeunes ou de la participation du CRIJ à des dispositifs tels que le Plan Breton de Mobilisation pour les Jeunesses. Ce plan adopté en 2020, identifie l'accès à l'information comme un levier majeur de l'autonomie des jeunes et promeut une approche transversale et partenariale des politiques de jeunesse, dans laquelle l'IJ occupe une place importante³⁰. Comme souligné par le-la vice-président-e jeunesse, égalité des droits, sports et vie associative de la région Bretagne, lors d'un entretien réalisé dans le cadre de ce mémoire, cette démarche visait à reconnaître l'animation de réseau déjà assurée par le CRIJ, à donner davantage de lisibilité aux actions menées en matière d'information à destination des jeunes et à rapprocher le pilotage stratégique des réalités territoriales. Selon lui-elle, cette délégation permet de « *mettre en cohérence les dispositifs jeunesse* » à l'échelle régionale, en inscrivant l'IJ dans une approche globale et lisible de l'action publique en direction des jeunes. Néanmoins, elle peut également être vue comme une forme d'expérimentation territoriale au sens de l'action publique, dans laquelle l'État « teste » un nouveau mode de gouvernance. Comme le souligne Francine Labadie, « *l'expérimentation est en général présentée comme un instrument intéressant pour favoriser le renouvellement des politiques publiques en développant la capacité d'innovation des acteurs locaux.* »³¹, bien que son usage reste rare et souvent ambigu. Dans ce cas, la région Bretagne pourrait ainsi jouer le rôle de précurseur, ouvrant potentiellement la voie à une généralisation de ce modèle aux autres régions.

Sur le plan opérationnel, cette organisation repose sur deux opérateurs régionaux : le CRIJ Bretagne, qui couvre l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan et le Finistère et l'ADIJ 22 qui anime le réseau dans les Côtes d'Armor, en subdélégation du CRIJ. Cette répartition, reconnue dans le cadre de la convention régionale, partage les fonctions d'animation du réseau et de coordination des démarches de labélisation. Comme le rappelle le-la chargé-e de mission Information Jeunesse, dont la région Bretagne s'est doté-e suite à cette délégation expérimentale, ce fonctionnement permet une couverture complète du territoire breton tout en tenant compte des spécificités locales. Iel insiste toutefois sur la nécessité de renforcer l'alignement stratégique entre les deux structures pour éviter « *des différences de traitement ou de perception* » entre départements, source possible d'inégalités et de confusion dans la mise en œuvre de la stratégie régionale.

³⁰ Chantier n°3 - Plan breton de mobilisation pour les jeunes 2020-2025, Région Bretagne, p.19

³¹ Labadie, F., *L'action publique en direction des jeunes : à quand le changement ?*, Agora Débats/Jeunesses, n°86, 2020, p.83

Cette dynamique se traduit par un effort marqué en faveur de la régularisation du réseau. En effet, la région, en lien avec le CRIJ et l'ADIJ 22, s'attache aujourd'hui à relabéliser les SIJ qui auraient dû l'être depuis plusieurs années, mais dont la situation était restée en suspens. Ces retards s'expliquent d'abord par la complexité du processus de labélisation lui-même, souvent décrit comme chronophage par les informateur·ices jeunesse, et le caractère difficilement conciliable avec le travail de terrain. Comme exprimé par un·e coordinateur·ice départemental·e du CRIJ, la rédaction du dossier nécessite un diagnostic territorial, une formalisation des enjeux de territoire et un temps d'écriture dédié, que les informateur·ices jeunesse peinent à dégager en parallèle de leurs missions d'accueil. A cela s'ajoute les mouvements de personnels et un cadre peu clair : des supports mal identifiés, des attentes parfois floues et une absence de pression institutionnelle durant les années de pilotage étatique. Le manque d'harmonisation des pratiques entre départements semble avoir également ralenti le processus.

Dans ce contexte, la délégation permet à la région Bretagne de reprendre la main sur le processus jusque-là peu suivi. En dotant son administration d'un·e chargé·e de mission dédié·e, en fixant des objectifs clairs de régularisation et en retravaillant sur les outils de labélisation avec les coordinateur·ices départementaux·ales du CRIJ et de l'ADIJ 22, la région cherche à « *remettre tout le monde d'équerre* » d'ici 2025, selon les mots du·de la professionnel·le du CRIJ interrogé·e. Cette dynamique s'accompagne d'une volonté d'harmonisation, d'un nouveau formulaire plus structuré et d'un dialogue renforcé avec les acteur·ices de terrain.

Ce volontarisme politique peut être vu comme une résolution à pallier un vide laissé par l'État, notamment du fait de l'instabilité des référents·es des Services Départementaux de la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), d'un affaiblissement du suivi régulier des situations locales et d'un pilotage devenu peu lisible. L'un·e des coordinateur·ice du CRIJ souligne ainsi : « *il y a eu tellement de changements qu'on ne savait plus à qui envoyer les dossiers [...] quand les CEPJ³² changent tous les ans, c'est difficile d'avoir un cap...* ». De plus, la labélisation n'était pas toujours priorisée par le CRIJ qui a longtemps concentré ses efforts sur l'animation régionale, la professionnalisation du réseau et la production d'outils. Un·e autre coordinateur·ice du CRIJ exprime ainsi : « *il n'y avait pas vraiment de relance ou de suivi régulier. Certaines structures sont restées sans label pendant longtemps.[...] Tant que les pros font le taf, sont consciencieux, ça n'interpelle personne.* ».

³² Conseillers d'Éducation Populaire et de Jeunesse

La délégation permet ainsi à la région de rééquilibrer les missions et de réaffirmer la fonction structurante³³ du label IJ. Ce dernier ne se limite pas à une reconnaissance formelle, mais il engage les structures dans une démarche de qualité, rend leurs actions plus lisibles et favorise le lien entre les collectivités et les informateur·ices jeunesse. Cette volonté de territorialisation suppose toutefois que les élu·es et responsables locaux·ales perçoivent clairement les rôles et la légitimité des opérateurs régionaux, ce qui reste inégalement acquis dans les territoires.

Cette reprise en main par la région Bretagne est donc à la fois une réponse à un besoin structurel et une affirmation politique. Néanmoins, on est en droit de s'interroger sur les motivations réelles qui poussent la région à accélérer le processus de relabélisation d'ici fin 2025. Est-elle guidée uniquement par une volonté de consolidation du réseau IJ ou répond-elle aussi à une logique de mise en visibilité politique de l'action régionale ? Comme le rappellent Anne-Cécile Douillet et Rémi Lefebvre, « *l'horizon électoral peut [...] provoquer plusieurs effets, entre souci d'éviter les mécontentements, qui incite plutôt à l'inaction, et volonté de lancer ou accélérer des actions susceptibles d'apporter des voix* »³⁴. Dans cette perspective, l'engagement régional pourrait également s'analyser comme un moyen de valoriser son efficacité dans un contexte où l'État a montré ses limites, tout en affirmant sa légitimité politique sur un champ jeunesse en attente de reconnaissance. Ce questionnement est d'autant plus valable compte tenu des propos du·de la vice-président·e à la jeunesse de la région concernant la labélisation et le rythme auquel elle s'effectue : « *il faut quand même se dire qu'on a labellisé beaucoup. Je ne sais pas si tout le monde est au même rythme dans les autres régions, mais en tout cas, on a un rythme qui est très soutenu.* ».

Quelles qu'en soient les motivations profondes, cet engagement s'accompagne d'une politique régionale volontariste en faveur des jeunes³⁵, portée par une approche transversale et partenariale. Comme le souligne le·la chargé·e de mission IJ de la région, cette dynamique s'appuie sur « *un volontarisme politique clair en faveur de l'autonomie des jeunes* », qui inclut l'IJ comme levier structurant des politiques régionales de jeunesse. Elle

³³ Le terme structurant renvoie ici à la capacité du label à organiser et encadrer les relations entre les acteur·ices du réseau IJ, en donnant un cadre lisible, partagé et cohérent aux interventions locales en direction des jeunes.

³⁴ Douillet, A.C., Lefebvre, R., *Sociologie politique du pouvoir local*, Armand Colin, 2017, p.158

³⁵ Ce volontarisme ne date pas de la délégation. « *L'implication de la Région Bretagne sur les questions de jeunesse s'est renforcée dès les années 2010, portée par une ambition politique affirmée de ses élu·es. Cette dynamique s'est traduite par plusieurs initiatives emblématiques, telles que la Chaire de recherche sur la jeunesse ou l'ambition affichée de se positionner comme un « assemblée » des politiques de jeunesse, notamment à travers la mise en place d'une instance de dialogue interterritorial dédiée, connue sous le nom de « Bretagne 16 Jeunesse » (ou « B16 »). Celle-ci réunissait les élu·es en charge des questions de jeunesse des quatre conseils départementaux ainsi que des onze intercommunalités de type agglomération de la région Bretagne* » ; Blay, D., Constantin, G., et al., *Les politiques publiques de jeunesse intégrée. Projet tutoré réalisé pour le Conseil régional de Bretagne et la Ville de Lannion*, sous la direction de Patricia Loncle, EHESP, Master 2 « Enfance, jeunesse : politiques et accompagnement », promotion 2024-2025, p.8

évoque également les efforts menés pour « *sensibiliser les élus territorialisés de la région aux enjeux de l'IJ* », notamment au travers de temps d'échange, des rencontres territoriales et une valorisation du travail des informateur·ices jeunesse. Cette volonté d'acculturation, portée par la région, constitue un point d'appui stratégique mais aussi un levier encore perfectible, tant la reconnaissance de l'IJ reste partielle dans les territoires enquêtés.

Toutefois, comme le souligne le·la vice-président·e à la jeunesse de la région, cette délégation n'est pas sans défis : iel pointe la complexité de l'articulation entre les différents niveaux d'acteur·ices, la nécessité de clarifier les responsabilités de chacun et l'enjeu de rendre lisible cette organisation auprès des élu·es locaux·ales. Ces dernier·ères ne perçoivent, en effet, pas toujours les contours des évolutions institutionnelles en cours. Ce besoin de lisibilité peut s'expliquer au regard des travaux de Pierre Lascoumes et de Patrick Le Galès, pour qui un instrument d'action publique « *organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires selon les représentations et les significations dont il est porteur* »³⁶. Autrement dit, au-delà de sa seule fonction organisationnelle, la structuration régionale de l'Information Jeunesse donne à voir une certaine conception de l'action publique en direction des jeunes : elle est porteuse de visions, d'enjeux et de rapports entre institutions, professionnel·les et élu·es. Si ces significations, ne sont pas clairement perçues par les décideur·euses locaux·ales, il devient difficile pour elleux de s'y reconnaître et de s'y engager politiquement. Certaines personnes interrogées, y compris au sein des SIJ, évoquent des interrogations persistantes sur les rôles respectifs du CRIJ, de la région et de l'État. Ces éléments illustrent ainsi le décalage entre une stratégie régionale affirmée et une reconnaissance encore partielle par les élu·es, ce qui constitue un des questionnements de ce mémoire.

Si la région Bretagne joue aujourd'hui un rôle central dans la gouvernance de l'Information Jeunesse, c'est en partie grâce à l'appui du CRIJ Bretagne. En tant que tête de réseau, cette structure joue un rôle clé dans l'animation du dispositif à l'échelle régionale. Il est donc important de revenir sur les missions qu'il assume aujourd'hui, les moyens dont il dispose pour les mettre en œuvre et les éventuelles tensions que ce positionnement peut faire apparaître.

³⁶ Lascoumes, P., Le Galès, P., *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, 2004, p.13

1.2 Le CRIJ Bretagne, pivot du réseau régional : missions, rôle stratégique et tensions internes³⁷

Créé en 1976, le CRIJ Bretagne est une association de loi 1901 dont la mission est de favoriser l'accès de tous·tes les jeunes à une information fiable, neutre, gratuite, indépendante et accessible sans discrimination. Il est aujourd'hui le seul CRIJ de France à ne pas disposer d'un accueil physique ouvert au public. Cette situation est décrite dans son projet associatif, qui précise que le CRIJ n'assure plus d'accueil en présentiel et développe un accueil entièrement numérique (tchat, mails, réseaux sociaux)³⁸. Cette configuration particulière, au regard des missions confiées aux CRIJ par la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie Associative (DJEPVA), s'explique par la scission opérée en 2019 entre l'activité locale du CRIJ (désormais portée par l'association rennaise « le 4bis ») et son activité régionale. Le déménagement du CRIJ dans des locaux difficilement accessibles au public et la redéfinition de ses priorités ont marqué un tournant stratégique majeur. Cette réorganisation, engagée dans un contexte de difficultés financières (réduction de subventions), d'enjeux institutionnels (clarification des missions entre CRIJ et 4bis) et de repositionnements politiques, a finalement permis au CRIJ de se recentrer sur ses missions de coordination régionale, en assumant pleinement son rôle de tête de réseau.

La convention signée en 2023 avec la région³⁹, formalise son rôle d'acteur ressource régional chargé de :

- Coordonner, professionnaliser et animer le réseau IJ breton,
- Produire et diffuser des informations thématiques de qualité pour les jeunes,
- Contribuer aux politiques de jeunesse de la région, notamment dans le cadre de sa participation au Plan Breton de mobilisation pour les jeunes ou encore le dispositif IDEO⁴⁰.

Le projet associatif du CRIJ Bretagne réaffirme également cette ambition en inscrivant son action dans une logique de promotion de l'accès à l'information pour tous·tes les jeunes et de soutien au développement d'un maillage équitable des SIJ sur l'ensemble du territoire breton.

³⁷ Cette sous-partie se concentre exclusivement sur le CRIJ bretagne, en charge de l'animation du réseau IJ dans les départements du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine et du Finistère. Dans la mesure où les données de mon enquête, mobilisées dans ce mémoire, proviennent uniquement des départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, elle n'aborde pas la question de l'ADIJ 22, en charge des Côtes d'Armor.

³⁸ Projet associatif du CRIJ Bretagne, 2023, document interne, p.3

³⁹ Région Bretagne, Info Jeunes Bretagne, *Convention 2023 de partenariat et de financement entre la Région et le CRIJ Bretagne*, 13 avril 2023

⁴⁰ Dénomination en Bretagne du Service Public Régional de l'Orientation et de l'évolution professionnelle (SPRO)

Aujourd'hui, le CRIJ Bretagne anime un réseau de près de 50 SIJ (sur la soixantaine que compte le réseau IJ breton), répartis sur 3 départements (35, 56, 29). Il contribue à la coordination des démarches de (re)labélisation, accompagne les informateur·ices jeunesse, développe des outils mutualisés, forme les acteur·ices IJ et agit comme centre de ressources pour les SIJ. Il est également force de proposition dans les politiques publiques de jeunesse et mobilisé dans plusieurs dispositifs porteur de sens comme les Promeneurs du Net (en lien avec les Caisses d'Allocation Familiales) ou le Plan breton de Mobilisation pour les Jeunesses (en lien avec la région Bretagne).

Sur le plan opérationnel, il s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire structurée autour de plusieurs pôles : production documentaire, communication, formation, numérique, mobilité internationale, valorisation des initiatives jeunes et coordination départementale. Cette dernière est assurée par trois coordinateur·ices, chacun·e en charge d'un des départements couverts par le CRIJ. Leur rôle est central dans l'animation du réseau local des SIJ : iels accompagnent les informateur·ices jeunesse au quotidien, relaient les informations et outils produits au niveau régional et national, organisent des temps collectifs et veillent à la cohérence des pratiques. Comme l'explique un·e des coordinateur·ices interrogé·es, leur mission consiste à « *créer des passerelles, répondre aux besoins concrets du terrain [...] et faire le lien entre les attentes institutionnelles et les réalités locales* ». Le·la second·e coordinateur·ice interrogé·e insiste sur le rôle de soutien méthodologique et technique qu'iel exerce auprès des professionnel·les de l'IJ : relecture de projets, aide à la rédaction des dossiers de labélisation, accompagnement individualisé. Ces fonctions de médiation, de conseil et de mise en réseau permettent au CRIJ d'incarner son rôle de tête de réseau dans les territoires, tout en renforçant l'ancrage professionnel des informateur·ices. En travaillant en lien étroit avec les collectivités locales, les coordinateur·ices peuvent également jouer un rôle stratégique dans la définition des enjeux de l'IJ auprès des élu·es. Néanmoins, cette dimension dépend souvent de la place accordée à l'IJ dans leur stratégie locale et plus largement des relations de travail déjà établies entre la collectivité et les professionnel·les du territoire.

Au-delà de l'animation du réseau et de l'accompagnement des informateur·ices jeunesse, le CRIJ Bretagne a développé au fil des années une expertise dans plusieurs domaines spécifiques tels que la mobilité internationale, la valorisation des initiatives jeunes et la transition numérique. Ces priorités, mises en avant dans son projet associatif 2023-2029, font état d'une volonté de s'adapter aux pratiques des jeunes et d'améliorer la qualité de l'information qui leur est proposée. Le développement d'un accueil numérique, la

production régulière de contenus actualisés, la veille documentaire et la création d'outils pédagogiques (guides pratiques, fiches thématiques, kits pédagogiques, supports numériques) témoignent de cette capacité à innover, notamment via les plateformes JEP.bzh⁴¹ et le site internet du CRIJ Bretagne.

Ces missions s'inscrivent dans une dynamique plus large, nourrie par des partenariats multiples avec les institutions (Caisse d'Allocations Familiales, Agence Régionale de Santé, services de l'État etc.), les collectivités locales et les têtes de réseau nationales. L'implication du CRIJ dans des dispositifs tels que les Promeneurs du Net ou le Plan Breton de Mobilisation pour les Jeunesses, renforce sa place d'acteurs pivot dans l'écosystème jeunesse régional. Comme le soulignent Anaïs Bertron et Damien Boone, l'intérêt pour le CRIJ, en tant que tête de réseau régional est également de *« s'impliquer dans ces projets multipartenariaux, et à les voir se multiplier, puisqu'ils représentent une source de financement pour (lui), avec une valorisation de (son) rôle d'ingénierie et de coordination régionale »*⁴². Cette analyse permet de mieux comprendre la manière dont le CRIJ construit sa légitimité dans un environnement marqué par la logique de projet. Il s'inscrit dans des dynamiques partenariales reconnues et renforce ainsi sa visibilité, sa capacité d'action ainsi que celle d'être identifié comme un acteur à part entière de la mise en œuvre des politiques de jeunesse régionales.

Toutefois, cette expertise et cette reconnaissance institutionnelle ne suffisent pas toujours à garantir une reconnaissance politique à l'échelle locale. Si le CRIJ occupe une position stratégique dans la mise en œuvre des politiques régionales, sa lisibilité demeure partielle pour une partie des élu·es communaux·ales et intercommunaux·ales interrogé·es. Ce décalage illustre l'un des enjeux de ce mémoire : comprendre pourquoi un acteur aussi central dans l'organisation régionale peut-il rester, aux yeux de nombreux·euses décideur·euses locaux·ales, un acteur périphérique, mal identifié, voire invisible ?

1.3 Entre reconnaissance partielle et confusions : ce que les élu.es perçoivent de l'organisation régionale de l'IJ

Malgré une structuration renforcée et une volonté politique régionale affirmée, la reconnaissance locale de l'IJ reste inégale. Les données issues des entretiens réalisés révèlent des écarts importants dans la manière dont les élu·es communaux·ales et

⁴¹ Plateforme numérique régionale consacrée à la valorisation et à l'accompagnement des initiatives des jeunes breton·nes

⁴² Bertron, A., Boone, D., *Une politique de jeunesse sans jeunes ?*, Agora Débats/Jeunesses, n°92, 2022, p.87

intercommunaux·ales perçoivent l'organisation de l'IJ, ses acteur·ices et sa gouvernance. Entre méconnaissance des compétences régionales, faible visibilité du CRIJ et rôle peu identifié du label, les confusions restent nombreuses. Cette partie propose d'examiner plus précisément les perceptions des élu·es, en s'appuyant sur leurs propos, pour comprendre ce qui fait obstacle à une reconnaissance politique plus forte de la structuration actuelle.

1.3.1 Une fonction régionale encore floue

Bien que le transfert de compétence inédit de l'IJ à la région Bretagne, la lisibilité de son rôle auprès des élu·es locaux·ales reste limitée. Cette délégation, visant à clarifier et renforcer l'organisation régionale de l'IJ, ne semble pas avoir produit, à ce stade, un changement significatif dans la manière dont les élu·es perçoivent la gouvernance de l'IJ.

Du point de vue des coordinateur·ices départementaux·ales du CRIJ, la mobilisation des élu·es régionaux·ales reste un enjeu récurrent. L'un·e d'entre eux évoque les difficultés persistantes à mobiliser les élu·es territorialisé·es de la région sur les temps de labélisation, malgré un processus théoriquement cadré (rencontre technique, politique, puis pré-dépôt du dossier⁴³). Il ajoute : « *la rencontre politique c'est beaucoup plus compliqué. (Le·la chargé·e de mission régionale) galère à mobiliser ses élus* », ce qui affaiblit la portée politique de la démarche de labélisation. Dans un autre département, l'un·e des coordinateur·ices évoque le « *malaise* » que génèrent les absences d'élu·es de la région sur ces temps. Il raconte qu'à plusieurs reprises, les élu·es locaux·ales, à qui on avait annoncé une présence politique régionale, s'étonnent, se questionnent : « *les élu·es se parlent entre eux [...] ils se disent "toi ton rendez-vous t'avais un élu de la Région ?"* ».

Ces remarques, qui peuvent sembler anecdotiques, peuvent néanmoins nourrir un sentiment de désintérêt ou de désengagement régional, qui peut fragiliser la légitimité du dispositif IJ aux yeux des élu·es locaux·ales. Pour les coordinateur·ices du CRIJ, cette difficulté à mobiliser des représentant·es politiques régionaux·ales constitue un frein à l'appropriation politique de l'IJ. Comme l'indique l'un·e des coordinateur·ices : « *le pro n'est plus entendu [...] il fait partie des murs, la présence d'un·e élu·e de la région pourrait faciliter de faire entendre la voix de l'IJ* ». Ainsi, les temps politiques de (re)labélisation, s'ils étaient pleinement investis par les élu·es régionaux·ales, pourraient jouer un rôle clé dans la

⁴³ La rencontre technique se fait en présence de le·la chargé·e de mission de la Région – Responsable et Informateur·ice jeunesse - coordinateur·ice du CRIJ / ADIJ 22 ; la rencontre politique se fait en présence de l'élu·e de la Région référent·e du territoire - Élu·e du territoire de la SIJ - Élu·e du CRIJ / ADIJ 22.

reconnaissance de l'IJ. Il convient toutefois de rappeler que la délégation de compétence à la région est récente et que le déploiement d'une nouvelle gouvernance nécessite du temps pour ajuster les pratiques, construire des repères partagés et instaurer une culture commune entre acteur·ices. Le·la chargé·e de mission IJ de la région évoque à ce sujet les démarches engagées pour sensibiliser les élu·es régionaux·ales : *« Typiquement, hier, j'ai envoyé une notification de relabélisation de la structure de (territoire morbihannais) aux élus du territoire, dans laquelle on rappelle qu'il y a cette notion de réseau qui est très importante [...] Ensuite je passe le mot à l'élu du conseil régional qui est référent pour le territoire en expliquant bien cette dimension. [...] A chaque fois qu'il y a un temps fort sur la labélisation, j'invite l'élu du territoire, en lui transmettant une note qui lui permet de bien comprendre. [...] Je pense que petit à petit, ça va se comprendre. »*. Ce témoignage illustre la volonté d'acculturation progressive qui mérite d'être reconnue, même si ses effets restent encore inégalement perceptibles sur le terrain. Autrement dit, malgré les efforts de sensibilisation menés par la région Bretagne, la reconnaissance de son rôle stratégique demeure encore partielle dans les territoires.

Du côté des élu·es communaux·ales et intercommunaux·ales interrogé·es, rares sont celles et ceux qui identifient clairement le rôle de la région. Un·e élu·e d'un EPCI rural déclare : *« je sais qu'on a été labélisé, mais honnêtement, je ne sais pas qui décide, ni comment ça se passe exactement »*. Ce flou se retrouve également chez un·e élu·e d'une commune péri-urbaine pour qui la région n'apparaît pas comme un acteur impliqué malgré sa compétence : *« je sais qu'il y a un label, qu'on a dû renouveler récemment, qu'ils sont venus à ce moment-là. Mais pour qui, pourquoi... je ne les ai jamais vus sur le territoire sinon. »*.

Ces propos illustrent une méconnaissance de la fonction stratégique prise par la région Bretagne. La délégation de compétence, bien qu'opérationnelle, n'a pas encore trouvé de traduction claire dans les représentations locales des élu·es. Ce constat confirme l'hypothèse d'un déficit d'acculturation, non seulement à l'égard du dispositif IJ lui-même, mais aussi vis-à-vis de ses acteur·ices institutionnel·les. Ce flou dans l'identification des responsabilités ne s'explique pas uniquement par un défaut d'information, mais s'inscrit dans un contexte plus large, marqué par la complexité des politiques de jeunesse, dans leur mise en œuvre à l'échelle des territoires. Comme l'explique Jean-Pierre Halter : *« la contractualisation des actions dans le domaine de la jeunesse (a) conduit à une interrogation récurrente sur la place de chaque acteur, sur la définition de leur rôle et de leur mission, sur le fait de savoir qui est moteur, qui est pilote, qui est partenaire [...], rendant les dispositifs de projets et*

d'actions toujours un peu plus flous, un peu plus complexes et un peu plus difficiles à gérer »⁴⁴. Dans ce contexte, le rôle de la région dans l'Information Jeunesse reste peu lisible pour les élu·es locaux·ales, qui peinent à situer clairement les responsabilités dans une organisation qu'ils perçoivent comme confuse, lointaine.

Cependant, cette méconnaissance ne concerne pas uniquement la région Bretagne, elle s'étend plus largement à l'ensemble des acteur·ices du pilotage régional, avec au premier rang, le CRIJ, dont la légitimité et les missions demeurent floues pour une majeure partie des élu·es interrogé·es.

1.3.2 Le CRIJ, un acteur à visibilité limitée

Alors même qu'il occupe une place stratégique dans le pilotage du réseau IJ breton, le CRIJ Bretagne reste un acteur peu identifié par une majorité des élu·es communaux·ales et intercommunaux·ales interrogé·es. A l'exception de quelques personnes siégeant (ou ayant siégées) dans ses instances ou ayant bénéficiées de son accompagnement, la structure demeure relativement méconnue, voire perçue comme distante des territoires. Plusieurs élu·es expriment ainsi une connaissance approximative du CRIJ : *« Le CRIJ ? Je crois que c'est à Rennes. Je ne vois pas trop ce qu'ils font pour nous ici... à vrai dire, je ne sais pas trop à quoi ils servent. »* (élu·e d'une commune urbaine). Ces propos illustrent un décalage entre la mission régionale du CRIJ et la manière dont il est identifié par les élu·es communaux·ales et intercommunaux·ales.

Ce manque de lisibilité ne signifie pas pour autant une ignorance totale. Certain·es élu·es interrogé·es identifient certaines missions du CRIJ, souvent à travers des situations ponctuelles ou par l'intermédiaires des informateur·ices jeunesse : production de ressources, soutien aux professionnel·les IJ, organisation de formations. Un·e élu·e d'une commune péri-urbaine décrit ainsi : *« Pour moi, le CRIJ, c'est principalement des ressources. Principalement ceux qui nous donnent les informations mises à jour etc. [...] C'est super utile »*. D'autres, tout en reconnaissant une forme de flou, situent approximativement la fonction de coordination régionale : *« c'est un truc tout en haut, à Rennes, qui chapote un peu tout... les Info Jeunes de la Région. C'est bien ça ? »* (élu·e d'un EPCI rural). Ces propos laissent entrevoir certaines représentations, parfois en filigrane, du rôle du CRIJ. Ils renvoient à des missions effectivement assurée par la structure : outillage des informateur·ices, mutualisation des pratiques, production documentaire, accompagnement à

⁴⁴ Halter, J.P., *Politiques territoriales de jeunesse et transversalité*, Agora Débat/Jeunesses, n°43, 2007, p46

la labélisation. Un·e élu·e d'une commune péri-urbaine insiste par exemple sur les rencontres organisées par le CRIJ : « *[l'informateur·ice jeunesse] participe aux journées organisées par le CRIJ, et ça redynamise aussi. Ça lui permet de faire des liens entre territoires* ». Ce type de retour suggère que le CRIJ est parfois reconnu à travers l'impact positif de son action auprès des informateur·ices, sans que son rôle stratégique à l'échelle régionale soit pleinement identifié par les élu·es.

Ce lien indirect, par le biais des informateur·ices jeunesse, constitue le principal canal de relation entre le CRIJ et les collectivités locales. Il repose sur une forme de confiance accordée aux professionnel·les, mais tend à invisibiliser la structure régionale elle-même. Le positionnement du CRIJ est plus souvent perçu comme technique, rarement comme un levier d'élaboration politique. Comme le souligne un·e élu·e d'une commune urbaine : « *il manque des partages d'enjeux stratégiques. A quel moment le CRIJ s'inscrit dans une stratégie locale d'Information Jeunesse* ». Ce constat est d'autant plus marquant que certain·es élu·es, lorsqu'ils bénéficient d'un accompagnement plus direct du CRIJ, revoient leur perception du dispositif IJ. Un·e élu·e d'une commune péri-urbaine ayant bénéficié·e d'un tel appui témoigne de cela : « *Moi ça a basculé quand j'ai rencontré [coordinateur·ices départemental·e du CRIJ]. Pour moi le PIJ ne servait à rien. Donc il y a un énorme problème de communication et d'information. Et le CRIJ a son rôle à jouer là. Je ne dis pas que le CRIJ est responsable du manque de communication à l'époque, mais la présentation que [coordinateur·ices départemental·e du CRIJ] m'a faite, je suis sortie de là, j'ai dit c'est bon, je comprends ce que c'est* ». Ce témoignage éclaire le rôle stratégique que pourrait assumer davantage le CRIJ en matière de relais politique et de sensibilisation auprès des élu·es. Il atteste combien une présentation claire et adaptée peut changer la perception qu'ont les élu·es de l'IJ. Cela confirme que l'acculturation ne peut pas se limiter à la diffusion d'outils ou à l'animation de réseau, elle suppose aussi de passer par des échanges directs et construits avec les responsables politiques locaux.

Du côté des coordinateur·ices départementaux·ales, ce constat est partagé. Comme le note l'un·e d'entre eux, les professionnel·les du CRIJ ont beaucoup concentré leurs efforts sur l'accompagnement des informateur·ices jeunesse, au détriment des relations avec les chef·fes de service et les élu·es : « *on a aussi notre part de responsabilité là-dedans [...] on s'est un peu tiré une balle dans le pied* ». Ce choix stratégique assumé, motivé par les besoins d'animation de réseau et de soutien de terrain, a pu ralentir la diffusion d'une culture commune de l'IJ auprès des décideur·euses politiques, pourtant indispensables dans la consolidation du réseau. Cette lucidité se retrouve également dans le discours institutionnel

du CRIJ. Son·sa président·e défend une vision exigeante mais réaliste du positionnement de la structure : le CRIJ ne doit pas apparaître comme un donneur d'ordre, ni comme un acteur interférant avec les choix locaux, mais bien comme un partenaire ressource, au service des collectivités. Iel insiste également sur la nécessité de clarifier les rôles et de renforcer la lisibilité politique et technique de l'action du CRIJ, dans une posture d'accompagnement. *« (le CRIJ) n'a pas à aller faire de l'ingérence. Il faut qu'on laisse les territoires faire émerger leurs besoins. [...] La plus belle chose qu'on puisse faire, nous, le CRIJ, c'est d'accompagner ces professionnels de proximité dans leurs projets, avec de la méthode, avec pleins de choses et de les soutenir auprès de leurs élus. » (Président·e du CRIJ).* Il s'agit ainsi de mieux faire connaître l'expertise régionale du CRIJ, tout en veillant à ne pas se substituer aux acteur·ices locaux·ales de jeunesse.

Certain·es élu·es, notamment les plus acculturé·es au réseau IJ, expriment également le souhait d'un repositionnement plus visible. Un·e élu·e d'une commune péri-urbaine propose ainsi : *« le CRIJ mériterait d'aller se faire connaître, demander à aller faire une présentation en bureau municipal ou dans les conseils communautaire »*. D'autres suggèrent que le CRIJ pourrait jouer un rôle de facilitateur ou de médiateur, en produisant des argumentaires pour les élu·es, en valorisant les initiatives locales ou en accompagnant les collectivités dans la formalisation de leur stratégie IJ.

Ainsi, même si le CRIJ Bretagne est perçu comme une structure utile, son ancrage dans les politiques locales de jeunesse reste fragile. Sa reconnaissance repose essentiellement sur les professionnel·les IJ, qui assurent un relai efficace mais insuffisant pour nourrir un dialogue structuré au niveau politique. Ce constat conforte l'hypothèse d'un déficit d'acculturation des élu·es à la gouvernance de l'IJ et interroge des leviers à activer pour faire émerger une culture commune de l'Information Jeunesse à l'échelle régionale. La labélisation pourrait constituer un de ces leviers à condition qu'elle soit comprise comme un outil stratégique et non comme une simple formalité administrative.

1.3.3 La labélisation, entre contrainte administrative et levier politique sous-utilisé

Alors même qu'elle constitue un élément structurant du pilotage régional de l'Information Jeunesse, la procédure de labélisation des SIJ reste, pour une majorité d'élu·es interrogé·es, un objet confus, mal identifié dans ses finalités, ses étapes et la place qu'ils y occupent. Cette méconnaissance n'est pas seulement technique, elle reflète un déficit plus

large de reconnaissance politique du processus pourtant central dans la structuration du réseau IJ.

Dans les entretiens menés, peu d'élus·es communaux·ales et intercommunaux·ales, sont en mesure de décrire précisément les étapes de la labélisation ou les attendus qui y sont associés. Un·e élu·e d'un EPCI rural déclare par exemple : *« je sais qu'on a été labélisé avant ma prise de mandat, mais honnêtement, je ne sais pas qui décide, ni comment ça se passe exactement »*. Ce flou se retrouve également chez un·e élu·e d'une commune péri-urbaine : *« on nous a dit que c'était important, mais moi j'ai juste signé un papier. Je n'ai pas bien compris ce que ça impliquait derrière, c'est plutôt le responsable jeunesse qui gère ça »*.

Pour d'autres, la labélisation est perçue comme une obligation administrative. Un·e élu·e d'une commune urbaine évoque ainsi : *« on est venus à la réunion parce que [l'informateur·ice jeunesse] nous l'a demandé, mais c'était très formel. On n'a pas trop vu l'intérêt, à part valider un dossier »*. Ces témoignages révèlent un manque d'appropriation du sens même de la labélisation, mais plus largement du sens et des enjeux du dispositif IJ. Loin d'être envisagée comme un levier stratégique au service des politiques locales de jeunesse, elle est souvent vécue comme un exercice technique, porté par les professionnel·les de l'IJ, avec une implication politique minimale. Pourtant, les travaux de Bergeron, Castel et Dubuisson-Quellier⁴⁵ montrent que les labels publics ne sont pas de simples outils techniques : ils constituent des instruments de reconnaissance et de légitimation, en mettant en visibilité les acteur·ices et en valorisant les engagements qu'ils prennent. Comme l'indiquent les auteur·ices, *« une autre caractéristique du mode de gouvernement par les labels est d'accorder une grande importance à la communication vis-à-vis du label et au travail de mise en visibilité des acteurs qui obtiennent ce label par le labellisateur lui-même »*. Cette fonction symbolique du label, centrée sur la valorisation des engagements, est pourtant peu mobilisée par les élus·es communaux·ales et intercommunaux·ales rencontrés. La labélisation des SIJ pourrait offrir une opportunité de légitimer leur place dans les politiques locales de jeunesse, mais faute d'appropriation par les élus·es, cette fonction reste sous-exploitée.

⁴⁵ Bergeron, H., Castel, P., Dubuisson-Quellier, S., « Gouverner par les labels. Une comparaison des politiques de l'obésité et de la consommation durable », In. *Gouvernement et action publique*, vol. 3, n°3, p7-31

Au-delà de cette fonction de reconnaissance, le label remplit également un rôle plus structurel d'orientation des pratiques. Les travaux de Julie Vaslin⁴⁶ analysent en ce sens la labélisation comme un instrument de gouvernement à distance des politiques de jeunesse locales. Si le label ne garantit pas de subvention aux SIJ, il ouvre néanmoins l'accès à un réseau, à des outils mutualisés et à une offre de formation dédiée. Il permet ainsi à l'État de cadrer les pratiques sans imposer de normes rigides, en soutenant la professionnalisation des informateur·ices jeunesse et en limitant les inégalités territoriales. Le label fonctionne alors comme un outil souple, mais normatif, orientant les formes d'action publique à destination des jeunes. Comme le souligne Julie Vaslin, « *le label oblige les structures [...] à associer les jeunes et l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans les politiques de jeunesse* » et contribue ainsi à « *limiter la différenciation des politiques de jeunesse territoriales* », tout en permettant « *des appropriations différenciées de son contenu dans le travail des (informateur·ices jeunesse)* »⁴⁷.

Autrement dit, pour être pleinement opérant, le label suppose d'être compris comme un outil stratégique, dans une logique de co-construction des politiques de jeunesse. Cependant, comme l'ont montré les entretiens, les élu·es s'emparent rarement de cette dimension, ce qui freine sa pleine mobilisation comme outil d'action publique. Ce constat rejoint les propos d'un·e responsable de CRIJ du sud de la France, recueillis lors d'un groupe de travail national sur le développement territorial de l'IJ pour qui : « *labéliser une structure IJ, c'est avant tout labéliser et donner du crédit à un projet de territoire en faveur de la jeunesse, dans lequel l'Information Jeunesse est une pierre à l'édifice* ». Ces propos soulignent le rôle moteur que le label pourrait jouer dans la reconnaissance de l'IJ au sein des politiques locales de jeunesse. Cette dimension, plus ambitieuse, reste aujourd'hui, largement absente des représentations des élu·es rencontrés dans cette enquête.

Du côté des coordinateur·ices départementaux·ales du CRIJ, cette perception est confirmée. L'un·e d'entre eux souligne : « *on essaye d'avoir une rencontre politique pour que les élus s'approprient le dossier, mais souvent, ils ne peuvent pas ou ne comprennent pas bien leur rôle* ». Un·e autre coordinateur·ice évoque des échanges où les élu·es présent·es semblaient découvrir l'existence du label : « *il y a des élus qui disent clairement "ah bon c'est un label national ?"* ». Ce manque d'information, ou cette faible implication en amont de la labélisation, conduit parfois à une sous-estimation de l'intérêt de celle-ci.

⁴⁶ Vaslin, J., *L'information jeunesse au quotidien, Institutions, pratiques et trajectoires*, INJEP Notes & rapports /Rapport d'étude, 2023

⁴⁷ Vaslin, J., *op. cit.*, p.18

Un·e coordinateur·ice explique que cela pose problème en termes de reconnaissance du service : *« si les élus ne comprennent pas ce qu'ils labélisent, comment peuvent-ils porter l'IJ ? »*. Iel insiste sur l'importance de s'assurer d'un engagement politique clair avant toute relabélisation, car *« ce genre de structure, sans volonté politique derrière, ça tient pas... »*. Le passage obligé par une délibération municipale ou communautaire montre bien l'enjeu sous-jacent : si l'ensemble des élu·es d'une collectivité ne comprend pas clairement ce que recouvre la labélisation, la pérennité de la SIJ peut être fragilisée. Sans adhésion politique partagée, la structure repose sur des bases incertaines.

Comme dans les autres dimensions de l'IJ, la labélisation repose principalement sur les informateur·ices jeunesse. Ce sont elleux qui préparent les dossiers, organisent les rendez-vous (souvent en lien avec les coordinateur·ices et responsables jeunesse locaux·ales), rédigent les éléments de diagnostic. Un·e coordinateur·ice décrit ainsi : *« c'est un gros boulot pour les pros, ils font tout. [...] Les élus arrivent souvent à la fin »*. Ce fonctionnement entraîne une reconnaissance officielle des SIJ par leur labélisation, mais sans réelle appropriation politique. Un·e coordinateur·ice analyse ainsi : *« Il y a des labélisation où on sent bien que c'est juste une formalité. Les élus ne voient pas ce que ça peut apporter pour leurs professionnels, pour les jeunes de leur territoire. Plus souvent ils nous demandent "qu'est ce que ça nous apporte ? Est-ce qu'on est obligé de le faire ?" »*. Ces questions montrent que le label est souvent perçu comme une contrainte administrative de plus, sans lien clair avec une stratégie jeunesse. Il y a là un fossé entre les enjeux portés par le réseau IJ et les repères d'actions des élu·es locaux·ales.

Néanmoins, certains entretiens laissent entrevoir une autre approche possible. Un·e élu·e d'une commune péri-urbaine, ayant eu une implication forte dans une démarche de labélisation évoque : *« quand j'ai lu le dossier, je me suis dit qu'on tenait quelque chose. Ça oblige à se poser les bonnes questions, à réfléchir à ce qu'on fait pour les jeunes. »*. De même, un·e coordinateur·ice du CRIJ explique : *« quand on a le temps de les accompagner, les élus peuvent vraiment s'emparer du truc. Le problème, c'est qu'on manque de temps et de créneaux politiques clairs pour ça. »*. La labélisation pourrait donc devenir à terme un temps important de dialogue local sur les politiques de jeunesse, à condition qu'elle soit pensée comme un réel espace de co-construction et non comme une formalité administrative.

L'analyse du cas breton met en évidence une gouvernance régionale de l'Information Jeunesse structurée et volontariste, portée par la région Bretagne et le CRIJ. Ces deux acteurs jouent un rôle central dans le pilotage du réseau IJ, dans l'appui des structures locales et dans

leur (re)labélisation. Cependant, cette organisation reste encore inégalement identifiée et reconnue par les élu·es locaux·ales, dont les représentations apparaissent marquées par un flou persistant sur les missions, les acteur·ices et la portée politique des SIJ.

Ce décalage entre la structuration régionale et sa reconnaissance locale confirme l'une des hypothèses de ce mémoire : le manque d'acculturation des élu·es à l'IJ constitue un frein majeur à son identification comme outil stratégique des politiques de jeunesse. La délégation de compétence à la région, le rôle de tête de réseau du CRIJ ou encore l'importance du label restent souvent peu lisibles. Ces éléments, pourtant centraux dans l'organisation actuelle, peinent à se traduire dans les perceptions locales, notamment en l'absence de temps d'acculturation, de relais clairs ou de dialogue structuré entre les acteur·ices.

La suite du mémoire s'intéressera plus précisément à ces mécanismes d'invisibilisation : confusions entre dispositifs et acteur·ices jeunesse, langage professionnel peu partagé, faible valorisation du travail des informateur·ices jeunesse ou encore place incertaine des élu·es dans les dynamiques locales. Autant d'éléments qui limitent aujourd'hui la reconnaissance de l'IJ comme un outil politique à part entière.

2 Une politique d'Information Jeunesse en mal de visibilité : comprendre les freins à sa reconnaissance

Si la gouvernance régionale de l'Information Jeunesse (IJ) en Bretagne s'appuie sur une structuration forte, portée par un volontarisme institutionnel affirmée, sa reconnaissance locale reste partielle. La première partie de ce mémoire a mis en évidence combien les élu-es peinent encore à identifier les acteur-ices clés du dispositif, à en comprendre le fonctionnement et à s'appropriier les enjeux qu'il porte. Cette situation interroge les logiques qui freinent la visibilité et le reconnaissance politique de l'IJ dans les territoires. Cette seconde partie cherchera à comprendre pourquoi elle peine encore à s'imposer comme un levier structurant dans les politiques locales de jeunesse. Elle analysera la complexité du paysage institutionnel, les postures des élu-es, la place occupée par les informateur-ices jeunesse, puis le rôle assumé (ou non) par les coordinateur-ices et responsables jeunesse dans la mise en visibilité du dispositif.

2.1 Entre reconnaissance locale, confusions et langage spécifique : Un dispositif jeunesse peu lisible

Malgré un ancrage local et une présence active dans l'accompagnement des jeunes, l'Information Jeunesse peine encore à s'imposer comme dispositif d'une politique publique pleinement identifiée. Les entretiens menés révèlent un paradoxe central : les informateur-ices jeunesse sont largement reconnu-es pour leur rôle de proximité auprès des jeunes, mais cette reconnaissance coexiste avec une compréhension partielle de l'IJ, souvent brouillée par la multiplicité des acteur-ices jeunesse et renforcée par un langage institutionnel peu partagé.

2.1.1 Une reconnaissance du travail des informateur-ices jeunesse par les élu-es communaux-ales et intercommunaux-ales

Dans les entretiens réalisés, la plupart des élu-es interrogé-es expriment, une reconnaissance basée sur leur expérience locale, du travail des informateur-ices jeunesse. Elle repose sur leur rôle de proximité, de lien et d'écoute, mais aussi sur leur capacité à « faire le pont » entre les jeunes, les institutions et les acteur-ices du territoire. La SIJ est

d'abord identifiée à la personne, l'informateur·ice jeunesse, plus qu'à un dispositif structuré relevant d'une politique publique à part entière.

Un·e élu·e d'un EPCI décrit ainsi la SIJ comme « *un outil de proximité* » qui permet de capter des jeunes « *ni dans l'école, ni dans l'emploi, ni dans la formation* » en s'appuyant sur l'exemple d'une situation vécue sur son territoire. Même s'il réduit l'action des informateur·ices jeunesse à l'accompagnement des NEET⁴⁸, iel insiste également sur l'importance d'un lieu où l'on peut « *entrer sans rendez-vous* », dans un cadre non stigmatisant. Ce constat est également partagé par un·e élu·e d'une commune péri-urbaine, pour qui l'IJ est un espace marqué par « *la neutralité, la sécurité* » et la possibilité d'être accueilli « *sans avoir besoin d'être dans une demande particulière* ». L'accompagnement est ici valorisé par sa souplesse, sa bienveillance et sa capacité à entrer en contact avec des jeunes qui pourraient rester à distance des institutions. Un·e élu·e d'un EPCI rural insiste sur la fonction d'orientation des informateur·ices jeunesse, capables de « *mettre (les jeunes) en lien avec les bonnes personnes pour ne pas perdre de temps* ». Iel évoque également la place de ces professionnel·les comme point de contact pour les parents : « *ça marche aussi beaucoup avec les familles, ils savent que c'est là, qu'il faut y aller. [...] Les parents sont souvent les premiers à s'y rendre d'ailleurs* ». On retrouve dans son discours une connaissance des dynamiques de terrain, construite par l'expérience d'un partenariat solide avec les professionnel·les : « *je vais voir les animateurs presque toutes les semaines pour échanger avec eux, savoir comment ça se passe* ». Cette reconnaissance ne s'appuie pas sur une connaissance formelle du réseau, ni sur des actions précisément identifiées. Elle repose plutôt sur une observation pragmatique : la fréquentation du lieu, la réputation de la personne en charge de la SIJ et de l'impact local perçu. De même, un·e autre élu·e d'une commune périurbaine affirme que « *l'animatrice fait tout* », en évoquant une personne identifiée comme centrale dans la dynamique jeunesse, sans toutefois faire référence au cadre IJ ou au label.

Si les coordinateur·ices départementaux·ales du CRIJ confirment cette reconnaissance locale, iels en soulignent aussi les limites. Un·e coordinateur·ice indique : « *les élus connaissent ce que fait l'informateur dans les grandes lignes, mais pas forcément ce qu'est réellement l'IJ et de quoi il en retourne. [...] il y a de la reconnaissance, mais pas nécessairement de projection politique derrière. L'IJ reste vue comme un appui local, pas comme quelque chose de structurée* ». Pourtant, comme le souligne Gérard Marquié, les SIJ

⁴⁸ Not in Education, Employment or Training – Ni en emploi, ni en études, ni en formation

« s'inscrivent de manière complémentaire dans les politiques de l'État et dans celles des collectivités territoriales » et « représentent [...] un maillon essentiel dans la construction d'un projet »⁴⁹, notamment parce qu'elles interviennent à l'étape d'intention, en accompagnant les jeunes dès les premiers besoins identifiés. Pourtant, dans les entretiens réalisés, cette dimension reste peu visible dans les propos des élu-es interrogé-es, qui cantonnent la SIJ à une fonction d'accueil ou d'information locale, sans articulation clairement énoncée avec une stratégie globale. Néanmoins, comme le souligne l'auteur, une politique de jeunesse cohérente ne peut faire l'impasse sur ces lieux interface qui offrent un premier repère stable et lisible dans les parcours des jeunes⁵⁰.

Pour autant, cette reconnaissance du travail des informateur·ices jeunesse ne se limite pas toujours à une valorisation basée sur la qualité des relations ou sur le service rendu. Certain-es élu-es témoignent d'une vision plus structurée et stratégique du rôle de l'Information Jeunesse, notamment celles et ceux qui entretiennent un lien étroit avec les informateur·ices jeunesse ou qui siègent (ou ont siégé) au sein du Conseil d'Administration (CA) du CRIJ⁵¹. Ainsi, un·e élu·e d'une commune urbaine évoque la SIJ de son territoire comme un « *pilier* » de la politique jeunesse locale, insistant sur la capacité de la structure à articuler l'ensemble des dispositifs jeunesse de sa commune : « *on a quelque chose de précieux, c'est un point de repère. (L'informateur·ice jeunesse), connaît les jeunes, donc c'est (lui-elle) qui fait le lien entre tous les dispositifs : chantiers jeunes, mission locale, les services civiques, animation jeunesse etc. Sans (lui-elle) tout ça fonctionnerait en silos* ».

Cette reconnaissance plus stratégique, minoritaire dans les entretiens réalisés, interroge les conditions qui permettent à certain-es élu-es de se saisir pleinement de l'IJ comme levier d'action publique en direction des jeunes. Leurs parcours, leurs fonctions ou leur implication dans le réseau IJ expliquent en partie cette posture. Ces éléments seront approfondis ultérieurement dans cette partie en analysant le lien qui peut exister entre les parcours, les expériences et les postures des élu-es, et la manière dont cela influence ou non leur degré d'appropriation de l'Information Jeunesse.

En soit, les élu-es interrogé-es reconnaissent majoritairement l'utilité concrète du travail mené par les professionnel·les de l'IJ, notamment au travers de leur rôle de proximité, d'écoute et d'orientation. Cette reconnaissance demeure majoritairement locale et centrée

⁴⁹ Marquié, G., « Chapitre X. L'information jeunesse : un maillon essentiel dans la construction d'un projet ». In. *Quand les jeunes s'engagent. Entre expérimentations et constructions identitaires*. Paris : L'Harmattan, 2005, p.156

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Cette dimension sera analysée plus en détail dans la sous-partie suivante, consacrée aux parcours et postures des élu-es

sur la personne plus que sur le dispositif. Seules quelques situations, souvent liées à une implication plus forte des élu·es dans les instances du réseau, permettent d'envisager l'IJ comme un levier stratégique au sein des politiques locales de jeunesse. Cependant, malgré l'estime portée aux professionnel·les, l'IJ comme dispositif reste souvent difficile à identifier et à comprendre.

Ce décalage entre reconnaissance opérationnelle et faible inscription dans une politique d'ensemble renvoie directement à l'hypothèse selon laquelle le manque d'acculturation des élu·es à l'IJ freine sa reconnaissance politique. Le passage de cette reconnaissance opérationnelle à une appropriation politique se confronte à plusieurs obstacles. Parmi ceux-ci, la complexité du paysage jeunesse et l'existence d'un langage institutionnel spécifique constituent des freins majeurs à la lisibilité du dispositif. C'est ce que nous tenterons de mettre en lumière dans la partie suivante.

2.1.2 Une lisibilité fragile : entre confusion institutionnelle et langage spécifique

Si l'IJ bénéficie d'une reconnaissance locale centrée sur la fonction des informateur·ices jeunesse, elle souffre néanmoins d'un manque de lisibilité institutionnelle plus large. Dans les entretiens réalisés, de nombreux·euses élu·es peinent à situer précisément l'IJ dans le paysage des dispositifs jeunesse. L'absence d'identification claire de ses missions, de son positionnement par rapport à d'autres structures (Mission Locale, CIO⁵², animation jeunesse etc.) et de son pilotage contribue à entretenir une confusion persistante.

Après plusieurs années de mandat, un·e élu·e d'un EPCI résume ce désordre perçu : *« tout le monde fait un peu de tout [...] C'est quoi la différence entre le PIJ, la Mission Locale, le BDI-O (Bureau de Documentation et d'Information sur l'Orientation), ceux qui s'occupent du décrochage scolaire ? Ça reste flou des fois pour moi, alors là, pour mes collègues je ne vous dis pas... ils planent à 15 000. Ça sert à quoi le PIJ ? C'est quoi la SIJ ? Pourquoi ça change de nom ? »*. Ce témoignage rejoint d'autres entretiens dans lesquels les élu·es expriment des difficultés à distinguer clairement les rôles et périmètres d'intervention des différents dispositifs et acteur·ices jeunesse présents sur leur territoire. Cette difficulté à situer l'IJ ne s'explique pas uniquement par un manque d'information ou d'acculturation des élu·es, mais aussi par la complexité historique et structurelle du champ

⁵² Centre d'Information et d'Orientation

jeunesse en France. Comme le souligne Camille Peugny, « *tenter une synthèse embrassant les différents acteurs et dispositifs des politiques publiques en direction de la jeunesse en France relève d'un art délicat, sinon impossible, tant ces derniers sont nombreux et héritiers d'une histoire tourmentée* »⁵³. En s'inscrivant dans ce « *millefeuille de dispositifs* », pour reprendre ses termes, l'IJ peine d'autant plus à émerger comme un repère clair dans l'esprit des élu-es.

Plusieurs facteurs contribuent à ce brouillage. D'une part, la manière dont les SIJ sont implantées localement varie considérablement : certaines sont intégrées à des espaces jeunes municipaux, d'autres portées par des associations très identifiées (comme le 4bis à Rennes) ou encore rattachées à des structures aux missions plus ciblées, comme les Missions Locales. Dans d'autres cas, la SIJ constitue l'élément central d'un projet jeunesse, ou fonctionne de manière itinérante pour couvrir un territoire intercommunal étendu. Cette diversité d'ancrage institutionnel et de modalités de fonctionnement complexifie la lisibilité du réseau IJ pour les élu-es. L'analyse menée par Julie Vaslin vient confirmer ce constat : les informateur·ices jeunesse, évoluent dans « *un contexte institutionnel mouvant [...] ce qui participe de prime abord au floutage des contours de leur profession* »⁵⁴. La variabilité des formes d'implantation de l'IJ constitue un obstacle structurel à sa lisibilité.

D'autre part, l'IJ partage avec d'autres dispositifs des objectifs similaires (orientation, insertion, prévention, animation etc.), mais sans se spécialiser sur un domaine précis. Ce positionnement généraliste peut brouiller sa perception auprès des élu-es, d'autant plus qu'elle coexiste avec d'autres structures plus identifiées (Mission Locale, France Travail, services jeunesses, Point Accueil Écoute Jeunes, etc.). Dans ce paysage déjà dense, le caractère transversal de l'IJ peut apparaître comme redondant ou secondaire, voire en concurrence avec d'autres acteur·ices, en l'absence d'une communication claire sur ses missions spécifiques. Un·e élu·e d'un EPCI illustre ça ainsi : « *alors on demande "ça qui s'en occupe ?" donc le CRIJ va dire que ça c'est l'IJ et puis sur autre chose ils vont nous dire que non... on n'y comprend plus rien* ». Cette confusion peut conduire à une forme d'invisibilisation structurelle de l'IJ en étant absorbée dans des dispositifs plus reconnus. Sa transversalité, pourtant précieuse, devient ici un frein à sa lisibilité si elle n'est pas clairement défendue par un portage politique clair.

⁵³ Peugny, C., *Pour une politique de la jeunesse*, Paris, Seuil, 2022, p.86

⁵⁴ Vaslin, J., *L'information jeunesse au quotidien, Institutions, pratiques et trajectoires*, INJEP Notes & rapports /Rapport d'étude, 2023, p.24

Ces constats ne sont pas propres aux élu·es interrogé·es dans le cadre de ce mémoire. Dans son rapport de 2023 consacré aux professionnel·les de l'Information Jeunesse, Julie Vaslin souligne également cette problématique de lisibilité du dispositif. Comme l'indique un·e professionnel·le qu'elle a interrogé : « *certains élus confondent ou ne comprennent pas. [...] ils disent : "ben il n'y a pas besoin de l'information jeunesse, on a la mission locale". [...] Donc il y a ce besoin-là, de montrer la complémentarité et non pas le doublon* »⁵⁵. Ces difficultés d'identification ne relèvent donc pas seulement d'un manque de pédagogie à destination des élu·es. Elles renvoient à une réalité structurelle propre au réseau IJ : un dispositif généraliste, transversal et adaptable, mais qui peine à se démarquer dans un environnement institutionnel dominé par des acteur·ices spécialisé·es, aux fonctions plus identifiées.

Ce flou est également aggravé par un usage intensif de sigles peu explicites et rarement explicités dans les échanges avec les élu·es. PIJ, BIJ, SIJ, CRIJ, IJ-STAT... autant d'acronymes qui renvoient à des outils, des niveaux de structuration spécifique, mais dont la compréhension échappe à une grande partie des responsables politiques locaux. Un·e élu·e évoque ainsi le fait de « *ne pas bien savoir ce que veut dire SIJ. C'est service ou structure ?* ». Ce jargon, souvent nécessaire au sein du réseau pour assurer une communication interne efficace, produit l'effet inverse vis-à-vis des élu·es extérieurs au dispositif.

Dans ce contexte, la compréhension de l'IJ reste souvent partielle, limitée à certaines fonctions perçues (engagement, mobilité, orientation), sans projection dans une logique plus globale de politiques de jeunesse. Le langage employé, combiné à l'absence de représentation claire de son périmètre d'action, rend l'IJ difficilement accessible pour les élu·es et en limite l'appropriation politique. Ce constat renforce l'idée que le langage spécifique et l'organisation propre à l'IJ constituent, en tant que tels, des freins à sa reconnaissance. Il éclaire aussi en creux, le besoin d'une médiation plus active entre le réseau et les décideur·euses politiques pour rendre l'IJ plus accessible, lisible et mobilisable. Cela suppose de mieux traduire les missions, les logiques de fonctionnement et les enjeux de l'Information Jeunesse, dans un langage politique clair, adapté aux représentations des élu·es. Une telle médiation favoriserait une appropriation plus collective du dispositif et permettrait de consolider sa reconnaissance dans les politiques locales de jeunesse.

⁵⁵ Vaslin, J., *op. cit.* p.160

Les hypothèses formulées en introduction ont guidé l'analyse des entretiens dans ce mémoire. Trois dimensions sont apparues particulièrement éclairantes : les parcours personnels et professionnels des élu-es, la manière dont l'IJ est portée localement et le niveau d'acculturation au réseau. D'autres variables ont également été envisagées, comme la diversité des délégations, le cumul de mandat, la vision des jeunesses ou encore leur ancienneté politique, mais n'ont pas donné lieu à des régularités significatives dans le corpus, ou n'ont pas pu être approfondis de manière systématique dans le cadre de cette enquête.

La typologie proposée par la suite est ainsi construite à partir des régularités exprimées dans les entretiens réalisés, sans extrapoler à des contextes non enquêtés. Elle met en évidence différentes postures des élu-es à l'égard de l'IJ, qui permettent de mieux comprendre pourquoi, malgré la reconnaissance du travail des professionnel·les, le dispositif peine à être pleinement porté politiquement dans toute sa dimension.

2.2 Comprendre les postures des élu-es à partir de leur parcours

L'appropriation, ou non, de l'Information Jeunesse, ne saurait se réduire à un simple problème de communication ou d'information. Les postures observées dans les entretiens renvoient à des parcours marqués, ou non, par une exposition préalable aux enjeux de jeunesse, que ce soit par un engagement associatif, une expérience professionnelle ou la participation à des instances partenariales dédiées aux politiques de jeunesse. Ces parcours semblent produire différentes représentations, allant de la reconnaissance stratégique de l'IJ jusqu'à une forme de méconnaissance. Ce constat confirme l'une des hypothèses de ce mémoire : l'appropriation politique de l'IJ dépend fortement du niveau d'acculturation des élu-es. Autrement dit, plus les élu-es ont été en contact direct des professionnel·les de l'IJ, ou engagé-es dans des dynamiques institutionnelles formalisées (conseil d'administration, partenariat, labélisation, etc.), plus iels sont en mesure de considérer l'IJ comme un levier stratégique au service des jeunesses de leur territoire. A l'inverse, en l'absence de cette acculturation, le dispositif est souvent réduit à une fonction de guichet de proximité.

A partir de l'analyse des entretiens menés auprès d'élu-es communaux·ales et intercommunaux·ales, quatre postures peuvent être identifiées. Ces postures ne prétendent pas à une grille figée, mais visent à rendre compte des conditions de connaissance différenciées du dispositif IJ dans les territoires. Ces postures ne sont pas fixes et elles peuvent évoluer au gré des mandats, des rencontres, des contextes ou des projets.

Néanmoins, elles permettent ici de mieux comprendre pourquoi, malgré des informateur·ices jeunesse souvent reconnu·es localement, l'IJ peine encore à être portée politiquement dans toute sa dimension.

Avant d'entrer dans l'analyse, il est important de rappeler que ces postures ne s'expliquent pas uniquement par des facteurs individuels. Comme le souligne Patricia Loncle⁵⁶, les politiques de jeunesse se construisent dans des systèmes locaux très différents selon les territoires, les personnes en place et les dynamiques historiques. Ces systèmes sont faits d'interdépendance et d'ajustements permanents, qui ne peuvent être réduit qu'à un seul facteur. Les profils d'élus·es observés ici constituent donc une entrée parmi d'autres, utile pour comprendre certaines logiques d'appropriation ou non, mais à replacer dans un ensemble plus large de configurations locales. Par ailleurs, les modalités d'entrée en fonction et de professionnalisation politique sont elles-mêmes très variables. Thomas Frinault, Aurélia Troupel et Sébastien Vignon⁵⁷ rappellent que la prise de mandat s'accompagne souvent d'un « choc » lié à la complexité des fonctions locales. Les élu·es construisent leur légitimité progressivement, en mobilisant des dispositions acquises dans d'autres sphères (professionnelles, militantes, personnelles). La formation formelle restant marginale, l'accès à certains sujets, comme l'IJ, repose d'abord sur un « sentiment de compétence » plus que sur une réelle expertise. Ces éléments contribuent à expliquer pourquoi certain·es élu·es s'autorisent à s'engager activement sur les politiques de jeunesse tandis que d'autres adoptent une posture plus prudente, voire en retrait.

2.2.1 Les élu·es acculturé·es au réseau IJ : entre expérience et stratégie

Parmi les élu·es interrogé·es, une minorité se distingue par une connaissance fine du dispositif, de son organisation en réseau et de ses enjeux politiques. Ces élu·es, que l'on peut qualifier d'acculturé·es, sont en capacité de penser l'IJ, non comme un simple service de proximité, mais comme un levier d'organisation et de cohérence des politiques de jeunesse locales, articulé à l'échelon régional et national. Leur posture se caractérise par la reconnaissance du travail des professionnel·les sur leur territoire, mais aussi celle du dispositif dans son ensemble.

⁵⁶ Loncle, P., *La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique*, Sociologie, n°2, vol.2, 2011, 129-147

⁵⁷ Frinault, T., Troupel, A., Vignon, S., « Notabilisation et professionnalisation des élus locaux », In. *Sociologie des élus locaux*, De Boeck Supérieur, Paris, 2024, p.178

Plusieurs trajectoires les rapprochent. D'abord, la majorité d'entre eux ont été en lien direct avec le Centre Régional d'Information Jeunesse Bretagne (CRIJ), que ce soit à travers leur participation à ses instances (notamment son Conseil d'Administration) ou via un partenariat local de proximité. Un·e élu·e du CA du CRIJ parle ainsi de la SIJ de sa commune comme « *du bras armé de (sa) politique jeunesse* », soulignant sa capacité « *à irriguer l'ensemble des actions locales* » qui se réalisent pour les jeunes. Un·e autre élu·e d'une commune urbaine décrit la SIJ comme « *une tour de contrôle de l'animation jeunesse* » ou encore comme « *le liant entre les différents acteurs jeunesse* » de son territoire. Ces élu·es ont souvent une expérience associative et/ou professionnelle dans le champ de l'animation, de l'éducation populaire ou de l'accompagnement des jeunes. Cette proximité avec les enjeux de jeunesse semble favoriser une compréhension des missions de l'IJ, au-delà de l'accueil ou de l'information de premier niveau. Ils perçoivent ainsi les SIJ comme des lieux de médiation, d'orientation, mais aussi comme des interfaces essentielles dans les parcours des jeunes.

Ce niveau d'acculturation permet également une projection politique du dispositif. Ces élu·es sont en mesure de porter l'IJ dans les débats budgétaires, de défendre sa place dans les projets de territoire ou d'articuler son action avec d'autres partenaires institutionnels. Leur reconnaissance ne repose donc pas seulement sur des relations interpersonnelles avec les professionnel·les, mais sur une capacité à inscrire l'IJ dans une vision d'ensemble des politiques de jeunesse. Cependant, ces profils restent minoritaires dans le corpus d'entretiens. Ils montrent pourtant que l'IJ peut faire l'objet d'une véritable reconnaissance politique, à condition que les élu·es aient développé une certaine expérience dans le champ jeunesse, une connaissance approfondie du réseau et un engagement personnel. Cette reconnaissance s'appuie également, bien souvent, sur une relation de confiance, installée dans le temps, avec les professionnel·les de l'IJ, qui permet une meilleure compréhension des enjeux portés par le dispositif.

2.2.2 Les élu·es de proximité : reconnaissance pragmatique et soutien local

Un profil plus fréquemment rencontré dans les entretiens est celui des élu·es de proximité, engagé·es au plus près des habitant·es et en lien régulier avec les professionnel·les jeunesse de leur commune ou intercommunalité. Ces élu·es expriment une reconnaissance du travail mené par les informateur·ices jeunesse, qu'ils associent le plus souvent à une

personne (« l'animatrice », « l'agent », « Pierre⁵⁸ » etc.), plutôt qu'à un dispositif structuré. Leur perception repose principalement sur des éléments concrets : la fréquentation du lieu, les retours positifs des jeunes et des familles ou encore la réactivité de l'informateur·ices jeunesse. Cette reconnaissance repose sur l'efficacité perçue du service, sans nécessairement s'accompagner d'une identification fine du réseau IJ, de son organisation régionale ou des enjeux de labélisation.

Souvent issu·es de parcours marqués par un engagement associatif ou bénévole, ces élu·es privilégient une approche concrète et opérationnelle de leur mandat. Leur relation avec l'IJ repose d'abord sur la confiance accordée aux professionnel·les, à qui iels reconnaissent un rôle clé d'accompagnement. Sans chercher à inscrire cette action dans une vision stratégique des politiques de jeunesse, iels valorisent l'efficacité perçue du service. Comme le résume un·e élu·e d'un EPCI : *« j'ai pas besoin de savoir dans quelle case ça rentre, je vois que ça fonctionne, que les jeunes et les familles sont satisfaits, ça me suffit »*. Cette posture n'est pas le signe d'un désintérêt pour les jeunes, bien au contraire. Elle révèle un attachement fort au terrain, à la proximité avec les jeunes et à la confiance envers les professionnel·les. Cependant, cette approche est alors vue comme un « appui utile⁵⁹ », mais rarement comme un levier politique à part entière. Ce profil illustre une forme de reconnaissance partielle. Forte sur le plan humain et relationnel, mais limitée en termes d'appropriation politique. Il confirme l'importance de la relation de confiance avec les professionnel·les tout en mettant en lumière l'enjeu d'une acculturation plus globale aux fonctions, missions et structurations de l'IJ.

2.2.3 Les élu·es « gestionnaires » : l'IJ comme un service parmi d'autres

Certain·es élu·es rencontrés adoptent une posture plus techniciste⁶⁰, marquée par une vision gestionnaire de leur mandat. Iels envisagent l'IJ non comme un levier stratégique ou un espace relationnel, mais comme un service parmi d'autres dans le portefeuille des politiques locales. Dans cette approche, l'IJ est considérée avant tout sous l'angle de son coût, de son efficacité attendue et de son articulation avec l'ensemble des services municipaux ou intercommunaux. Un·e élu·e d'une commune péri-urbaine explique par

⁵⁸ Prénom modifié par souci d'anonymat, mais ici présenté pour expliciter le fait que certain·es élu·es parlent des professionnel·les en employant le prénom de ces dernier·ères.

⁵⁹ Expression utilisée par un·e élu·e d'un EPCI

⁶⁰ J'entends ici par posture techniciste, une manière de concevoir l'action publique centrée sur la gestion, l'organisation des services et la recherche d'efficacité. Ce type d'approche privilégie l'aspect fonctionnel et opérationnel des dispositifs d'action publique telle que l'IJ.

exemple : « *il faut que chaque service soit dans une logique de complémentarité . Le PIJ c'est bien, mais il faut qu'on sache ce que ça nous apporte et comment ça s'intègre au reste.* ». Cette citation illustre une attente de clarté dans le fonctionnement de la SIJ et de résultats concrets, plutôt qu'une réflexion sur ses objectifs éducatifs. L'élue dans ce cas cherche surtout à savoir où se situe l'IJ dans l'organisation de la collectivité, ce qu'elle apporte concrètement et si elle « mérite » un financement dédié. Dans cette approche, l'IJ est considérée comme un instrument d'action publique parmi d'autres, à évaluer selon son efficacité et les résultats attendus. Cependant, comme le soulignent Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, « *Un instrument d'action publique constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur.* »⁶¹. Autrement dit, considérer l'IJ uniquement comme un guichet d'information ou une ligne budgétaire revient à occulter sa dimension politique, éducative et transversale. Cette lecture contribue à invisibiliser le rôle émancipateur du dispositif et à réduire son potentiel stratégique dans les politiques locales de jeunesse.

Ce type de posture ne marque pas nécessairement un désintérêt pour les jeunes, mais plutôt une manière de piloter l'action publique, centrée sur la gestion des moyens et des compétences, au détriment d'une approche politique ou éducative. Elle s'inscrit dans une logique proche du *New Public Management*, qui valorisent l'efficacité, l'évaluation des résultats et la délégation aux technicien·nes au détriment des formes classiques de responsabilité politique⁶². Cela peut amener à réduire les moyens alloués à l'IJ si elle n'est pas considérée comme une priorité ou à laisser entièrement le sujet aux services administratifs, sans réelle prise en main politique. Certains entretiens révèlent ainsi une délégation complète du suivi de l'IJ à des responsables de service ou à des technicien·nes jeunesse. Comme le résume un·e élu·e d'un EPCI rural : « *moi je fais confiance aux agents. Ils savent ce qu'il faut faire. C'est eux les pros. Si les choses évoluent dans un sens ou l'autre, ils me le diront* ». L'IJ est ici gérée comme une compétence administrative parmi d'autres, avec une implication politique faible, réduite le plus souvent à un suivi administratif, budgétaire ou logistique.

Cette posture peut s'avérer fonctionnelle, mais elle contribue à invisibiliser les enjeux politiques de l'Information Jeunesse : permettre aux jeunes de devenir acteur·ices de leur

⁶¹ Lascoumes, P., Le Galès, P., « Institutions, normes et instruments de l'action publique », p.99, in Lascoumes, P., Le Galès, P., *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin, 2018, p.84-102

⁶² Peters, B. G., « Nouveau management public », in. *Dictionnaire des politiques publiques*, sous la direction de Boussaguet, L., et al., 5^{ème} édition entièrement mise à jour et augmentée, Presses de Sciences Po, 2019, p. 411-416

parcours, garantir un accès équitable à l'information et contribuer à la justice sociale. En ne pensant l'IJ que comme un service technique, ces élu-es peuvent passer à côté de sa dimension transversale, éducative et émancipatrice. Cette approche éclaire ainsi une autre forme de non-appropriation politique du dispositif, non par méconnaissance, mais par réduction de sa portée à une logique de guichet ou de prestation.

2.2.4 Des élu-es en retrait : flou, désintérêt ou méconnaissance assumée

Tous-tes les élu-es interrogé-es ne manifestent pas le même intérêt pour les politiques de jeunesse. Si certain-es s'y engagent avec conviction ou soutiennent activement les professionnel·les, d'autres adoptent une posture plus distante. Dans certains entretiens, l'IJ apparaît comme un sujet périphérique, peu maîtrisé ou simplement délégué à d'autres acteur·ices (services, technicien·nes). Cette mise à distance ne relève pas nécessairement d'un désintérêt, mais peut se traduire par un aveu de méconnaissance, une délégation convenue ou une forme d'auto-disqualification. Un·e élu·e d'une commune urbaine explique ainsi : *« c'est un sujet que je ne maîtrise pas bien. C'est surtout (coordinateur·ice jeunesse) qui suit ça »*, reconnaissant ne pas avoir de lien direct avec l'informateur·ice jeunesse, ni de connaissance approfondie du dispositif. Dans un autre entretien, un·e élu·e exprime que la Mission Locale *« fait déjà le job là-dessus »*, sans identifier précisément les spécificités de l'IJ. Ces propos traduisent une vision floue de l'Information Jeunesse (comme nous avons pu l'évoquer dans la partie précédente), parfois confondue avec d'autres acteur·ices ou perçue comme un service parmi d'autres, ne nécessitant pas d'investissement politique particulier.

Cette posture de retrait peut aussi s'expliquer par un sentiment d'incompétence ou d'illégitimité sur les sujets liés à la jeunesse. Un·e élu·e d'une commune urbaine le formule ainsi : *« moi je n'ai pas fait d'études, je ne suis une futée... alors bon, je laisse faire ceux qui savent. »*. Ce type de discours ne doit pas être interprété comme une forme de désengagement, mais plutôt comme une forme d'écart entre les attentes liées au mandat et la manière dont les élu-es perçoivent leurs propres compétences. Cette situation rejoint ce que Thomas Frinault, Aurélia Troupel et Sébastien Vignon appellent le *« cens caché »*⁶³, c'est-à-dire le sentiment pour certain-es élu-es de ne pas être assez légitime ou compétent-es pour s'emparer de certains sujets. Ce mécanisme, souvent inconscient, reflète des inégalités

⁶³ Proposé initialement par Daniel Gaxie en 1978

sociales plus larges : selon son parcours, son niveau de formation ou son expérience professionnelle, on peut se sentir plus ou moins à l'aise à porter des sujets complexes ou peu connus⁶⁴. Dans ce contexte, l'IJ peut facilement apparaître comme un domaine à laisser aux technicien·nes, ce qui peut contribuer à renforcer son manque de reconnaissance politique.

Cette posture d'élus en retrait, bien que minoritaire dans le corpus, révèle une autre facette de l'hypothèse centrale de ce mémoire. En l'absence d'acculturation ou d'appropriation du sujet, l'IJ reste cantonnée à un rôle marginal dans l'agenda politique local. Cette forme de retrait contribue à invisibiliser davantage le dispositif.

POSTURE	Connaissance du réseau IJ	Relation avec les informateur·ices jeunesse	Engagement politique sur l' IJ	Approche du dispositif	Éléments de trajectoire
Élus acculturés	Fine et structurée : compréhension des missions, du label, des articulations régionales et locales	Directe, régulière, relation de confiance installée	Forte intégration explicite dans la stratégie jeunesse, inscription dans les projets du territoire	Stratégique, politique : l' IJ comme levier de la structuration des politiques jeunesse	Professionnel·les ou militant·es du champ jeunesse, membres du CA du CRIJ actuel ou passé
Élus de proximité	Partielle : connaissance du terrain, mais peu du réseau ou du label	Forte : lien humain, interpersonnel	Moyenne : valorisation du travail de terrain, mais faible vision d' ensemble	Opérationnelle, pragmatique : l' IJ comme appui local apprécié	Engagement associatif ou bénévole en lien avec les jeunes, de champs professionnels variés
Élus gestionnaires	Variable : approche technique, centrée sur l' organisation interne ou la question budgétaire	Indirecte : médiation par les responsables / coordinateur·ice jeunesse	Faible : attention portée à l' efficacité ou à la complémentarité du service, peu	Technico-administrative : l' IJ comme un service parmi d' autres à optimiser	Élus en charge de plusieurs délégations, profils issus de fonction cadre ou managériales
Élus en retrait	Faible, voire inexistante : confusion fréquente avec d' autres dispositifs jeunesse	Faible : peu de lien ou uniquement via un autre échelon hiérarchique	Très faible ou nulle : absence d' implication, méconnaissance assumée	Détachée, périphérique : l' IJ est perçue comme un sujet secondaire, technique ou flou	Nouveaux·elles élus·es, délégation secondaire, peu d' expérience dans le champ jeunesse

FIGURE 3 : TYPOLOGIE DES POSTURES D'ÉLU·ES VIS-A-VIS DE L'INFORMATION JEUNESSE

Cette typologie des postures permet de mieux saisir les différents mécanismes d'appropriation politique de réseau IJ. Elle met en évidence que la reconnaissance du dispositif ne dépend uniquement de son efficacité locale, mais aussi de la manière dont les élus s'en saisissent, ou non, comme enjeu politique. Cependant, cette appropriation ne va

⁶⁴ Frinault, T., Troupel, A., Vignon, S., « La représentativité des élus locaux à distance de la loi », *Sociologie des élus locaux*, De Boeck Supérieur, Paris, 2024, p.132

pas de soi. Elle se construit souvent dans la relation entretenue avec les informateur·ices jeunesse qui, bien qu'en première ligne dans les territoires, assurent une fonction de médiation politique encore peu reconnue. En expliquant les missions de l'IJ, en facilitant les liens avec les élu·es et en soutenant la mise en œuvre des actions, ces professionnel·les participent activement à rendre le dispositif plus lisible. C'est précisément ce rôle charnière, souvent invisible dans les représentations politiques, que la partie suivante se propose d'explorer.

2.3 Des informateur·ices jeunesse engagé·es, mais sous valorisé·es : un maillon stratégique peu mobilisé

Si les élu·es interrogé·es ont une reconnaissance globalement positive à l'égard des informateur·ices jeunesse, celle-ci demeure centrée sur leur rôle de proximité, d'accueil et d'écoute. Dans les entretiens réalisés, iels apparaissent comme des personnes rassurantes et appréciées pour leur engagement local. Leur action est fréquemment saluée pour la relation de confiance qu'iels établissent avec les jeunes : « *(l'informateur·ice jeunesse) est super, on voit que les jeunes l'apprécient, qu'il a un bon relationnel avec eux, qu'ils ont confiance en lui* », affirme un·e élu· d'une commune péri-urbaine. Cette reconnaissance apparaît dans les entretiens davantage attachée à la personne qu'au dispositif. Elle repose sur l'implication des professionnel·les, leur présence dans le territoire et le lien direct avec les jeunes, plutôt que sur une compréhension fine de leurs missions.

Cependant, ce regard positif n'est pas systématiquement accompagné d'une valorisation de leur rôle dans les décisions politiques qui sont prises. Les informateur·ices jeunesse jouent un rôle central dans la médiation entre le réseau IJ et les décideur·euses politiques. Ce sont souvent elleux qui, au quotidien, traduisent les enjeux du dispositif, partagent les besoins identifiés sur les questions de jeunesse et plaident pour des projets et des moyens. Pourtant, cette fonction demeure largement invisibilisée dans les représentations des élu·es interrogé·es. Le rôle des informateur·ices jeunesse est certes reconnu sur le terrain, mais rarement valorisé comme un point d'appui stratégique des politiques de jeunesse locales. Cette faible reconnaissance renvoie à un phénomène plus large. Comme le souligne Patricia Loncle⁶⁵, les politiques de jeunesse demeurent globalement faibles, peu légitimées et rarement transversales. Elles peinent à s'imposer face

⁶⁵ Loncle, P., « Jeunesse », in *Dictionnaire des politiques territoriales*, sous la direction de Pasquier, R., Guigner, S., Cole, A., 2^{ème} édition mise à jour et augmentée, Presses de Sciences Po, Paris, 2020, p.311-315

à des secteurs jugés plus prioritaires ou légitimes. Dans ce contexte, les professionnel·les qui portent ces politiques au quotidien se retrouvent dans une position intermédiaire peu visible, à la fois indispensables dans la mise en œuvre locale et tenus à distance des espaces décisionnels.

Les propos recueillis auprès des informateur·ices jeunesse interrogée·es sur leur relation avec les élu·es confirment ces constats. Lorsqu'on les interroge sur les freins à une plus grande implication dans les politiques locales, iels évoquent majoritairement la méconnaissance des élu·es de l'IJ, leur manque de temps, l'absence de formation ainsi que le manque de suivi après la labélisation. Certain·es soulignent également l'écart entre leur propre acculturation, nourrie par des rencontres et temps collectifs et le déficit d'information et de formation des élu·es : *« contrairement à nous, les élus n'ont pas de réunions, ni de formations IJ. Ils sont loin de comprendre le fonctionnement réel du réseau, sa portée nationale et régionale. »*

Ce déséquilibre d'information se double d'un déséquilibre de reconnaissance. Sur les quatorze informateur·ices jeunesse interrogées, seuls deux d'entre eux déclarent participer aux commissions jeunesse⁶⁶ ; la majorité indique être consultée ponctuellement (plutôt sur des questions relatives à l'organisation d'événements pour les jeunes) ou rarement sollicitée. Un·e professionnel·le résume ainsi la situation : *« les élus ne viennent pas vers moi. C'est moi qui les ai contactés quand nécessaire »*. Plusieurs regrettent un manque de clarté quant au positionnement de leur métier et à la place qui leur est accordée dans les processus décisionnels : *« il faut les ancrer sur les réalités de terrain des jeunes et les nôtres pour qu'ils puissent reconsidérer notre rôle et notre place »*.

Le déficit de reconnaissance politique s'explique aussi par l'absence d'espaces de dialogue formalisés entre professionnel·les et élu·es. Faute de réunions dédiées, de temps d'échange institutionnalisés ou d'outils d'argumentation partagés, la parole des informateur·ices jeunesse peine à se structurer collectivement et à peser dans les arbitrages locaux. Même lorsqu'ils sont les principaux·ales interlocuteur·ices des élu·es sur leur territoire, les professionnel·les peinent à peser dans les décisions. Cette difficulté ne s'explique pas seulement par leur position dans l'organisation locale, elle renvoie aussi à une forme d'invisibilité plus large liée au statut même des professionnel·les de la jeunesse.

⁶⁶ Instances politique locale (communale ou intercommunale) réunissant des élu·es et parfois des professionnel·les pour échanger des orientations en matière de politiques de jeunesse. Elles ont des formes et des fonctions variées selon les territoires.

Comme le souligne Valérie Becquet⁶⁷, ces acteur·ices « *jouent un rôle non négligeable* » dans les politiques publiques en direction des jeunes, sans pour autant être l'objet d'une réelle attention. Leur rôle n'est pas reconnu à travers une profession clairement identifiée : iels ne forment pas un groupe structuré ou représenté collectivement, ce qui rend leur intégration dans les espaces décisionnels plus difficile. Présents dans des secteurs d'intervention variés, les informateur·ices jeunesse participent de cette « *constellation aux frontières [...] incertaines* »⁶⁸, rendant leur rôle plus flou aux yeux des décideur·euses.

Cette faible visibilité professionnelle limite ainsi leur légitimité politique et freine leur reconnaissance comme maillon stratégique des politiques de jeunesse locales. Pourtant, par leur proximité quotidienne avec les jeunes et leur ancrage territorial, les informateur·ices jeunesse jouent également un rôle important de veille sociale. Iels sont en mesure de capter en amont les évolutions des attentes et des pratiques de jeunes, les difficultés émergentes, les situations de rupture ou de décrochage. Cette capacité à capter les signaux faibles constitue une ressource précieuse pour les collectivités locales, en leur fournissant une lecture fine et réactive des dynamiques jeunesse locales. Cependant, cette expertise de terrain paraît, au regard des entretiens réalisés, rarement mobilisée de manière formelle dans l'élaboration des politiques publiques de jeunesse, ce qui contribue à limiter leur rôle stratégique.

En définitive, les informateur·ices jeunesse apparaissent comme des acteur·ices essentiels du lien entre dispositifs et décideur·euses, mais dont la fonction politique demeure insuffisamment reconnue, soutenue, institutionnalisée. Leur position d'interface, précieuse pour faire vivre l'IJ au quotidien gagnerait à être davantage outillée, accompagnée et valorisée, afin de renforcer leur rôle dans la coordination locale et la reconnaissance politique de l'IJ.

2.4 Une visibilité déléguée ? Le rôle des responsables et coordinateur·ices jeunesse dans la relation à l'IJ

Dans plusieurs communes ou intercommunalités, les élu·es interrogé·es reconnaissent ne pas être directement en lien avec les informateur·ices jeunesse. Cette distance s'explique souvent par une délégation à d'autres professionnel·les de la collectivité,

⁶⁷ Becquet, V., « Introduction », in *Des professionnels pour les jeunes – Sociologie d'un monde fragmenté*, sous la direction de Becquet, V., Champ social, Nîmes, 2021, p.7-23

⁶⁸ *Ibid.*, p.15

notamment les coordinateur·ices et responsables de services jeunesse. Ces professionnel·les jouent un rôle d'intermédiaire entre les informateur·ices jeunesse et les élu·es, assumant de fait, une partie du portage du dispositif à échelle locale. Cette organisation, souvent jugée fluide par les élu·es, s'appuie sur une répartition des rôles perçue comme fonctionnelle : les élu·es font confiance aux professionnel·les pour gérer les liens avec les SIJ. *« Il faudrait plutôt demander à (coordinateur·ice jeunesse), elle connaît bien les jeunes et sait comment ça fonctionne »*, explique un·e élu·e d'une commune urbaine. Ce fonctionnement repose sur la compétence perçue des services, mais peut contribuer à une forme d'effacement du sujet de l'Information Jeunesse de l'agenda politique des élu·es.

Dans les faits, ce sont donc les coordinateur·ices ou responsables jeunesse qui assurent la continuité du lien avec les informateur·ices jeunesse : participation aux réunions, suivi de construction des dossiers de labélisation, transmission d'informations aux élu·es. Cette interface, bien qu'opérationnelle, peut aussi contribuer à éloigner le lien direct entre les élu·es et le dispositif. Comme le souligne un·e informateur·ice jeunesse : *« on ne voit que rarement les élus, c'est (le responsable enfance jeunesse) qui parle avec eux, mais on ne sait pas exactement ce qu'il dit. Entre ce que je fais, ce qu'il comprend, et ce que l'élue retient, on perd pas mal de chose »*. Ce constat est également exprimé par un·e coordinateur·ice départemental·e du Centre Régional d'Information Jeunesse Bretagne : *« quand le lien est géré par le responsable jeunesse, l' élu voit peu ce que fait l'informateur. Il ne réalise pas forcément l'ampleur du travail qui est réalisé et de la manière dont il l'est »*. Le dispositif peut ainsi être apprécié pour son efficacité de terrain, sans que sa contribution aux orientations politiques locales en faveur des jeunes ne soit prise en compte. Il convient néanmoins de souligner que ces délégations s'inscrivent souvent dans un contexte de forte charge de travail pour les élu·es. Certain·es exercent une activité professionnelle en dehors de leur mandat, cumulent plusieurs délégations ou mandat et sont confronté·es à des temporalités politiques peu compatibles avec un suivi de proximité de certains dispositifs tel que le soulèvent Frinault, Troupel et Vignon⁶⁹.

Cette information qu'on pourrait qualifier de filtrée, ajouté à la multiplicité des échelons hiérarchique dans certaines collectivités, contribue à affaiblir la portée politique l'IJ. Bien que présente dans le territoire, elle est rarement incarnée politiquement. La communication passe principalement par des circuits administratifs, au sein desquels le

⁶⁹ Frinault, T., Troupel, A., Vignon, S., « Notabilisation et professionnalisation des élus locaux », *Sociologie des élus locaux*, De Boeck Supérieur, Paris, 2024, p.180-183

projet global portée par le réseau IJ peut perdre en lisibilité. Cette médiation indirecte limite la possibilité pour les informateur·ices jeunesse de valoriser pleinement leur action ou à faire entendre leurs propositions dans les espaces de décision. Ce fonctionnement crée également une forme de dépendance à la qualité des relations individuelles. Lorsqu'un·e coordinateur·ice ou responsable de service jeunesse est sensibilisé·e aux enjeux de l'IJ, la relation avec l'él·u·e peut être fluide et constructive. A l'inverse, en cas de méconnaissance, de *turn over*, ou de surcharge de travail, le lien se fragilise et la place du dispositif peut s'en trouver affaiblie. Cette instabilité renforce l'idée d'une visibilité « par procuration », étroitement liée aux personnes en poste, mais sans assurer une reconnaissance politique pérenne de l'IJ dans les orientations de la collectivité à destination des jeunes.

En résumé, les coordinateur·ices et responsables jeunesse occupent une place essentielle dans la relation entre les élu·es et l'IJ. Leur rôle d'interface permet souvent de maintenir une dynamique locale, de sécuriser les démarches administratives et de valoriser partiellement l'action menée. Mais le passage par ces intermédiaires contribue à maintenir les élu·es à distance du réseau IJ, réduisant les occasions d'appropriation politique directe. La visibilité du dispositif repose alors sur un équilibre fragile, dépendant à la fois de la qualité des relations internes et de la capacité des professionnel·les à porter le sens politique de leur action. Cette visibilité déléguée, si elle permet une continuité, ne garantit pas une reconnaissance stratégique de l'IJ dans les politiques locales de jeunesse. Elle pose donc la question des conditions à réunir pour que cette délégation s'accompagne d'une véritable reconnaissance politique du rôle de l'IJ.

Cette seconde partie a permis d'identifier les mécanismes qui freinent la reconnaissance politique de l'Information Jeunesse par les élu·es locaux·ales. Si les informateur·ices jeunesse sont largement salué·es pour leur engagement sur le terrain, leur rôle reste souvent perçu comme un appui de proximité, sans que le dispositif dans son entièreté soit identifié comme un outil structurant de l'action publique en direction des jeunes. Cette reconnaissance opérationnelle, centrée sur les personnes plus que sur le dispositif global, ne se traduit que rarement par une appropriation politique explicite.

Les entretiens analysés confirment d'abord l'hypothèse selon laquelle le déficit d'acculturation des élu·es au fonctionnement du réseau IJ constitue un frein majeur à sa reconnaissance. Faute de repères clairs sur ses missions, son organisation régionale et son rôle dans les parcours des jeunes, l'IJ reste souvent assimilée à un guichet local, sans portée stratégique. La complexité du paysage jeunesse et l'absence de médiation adaptée

contribuent à entretenir ce flou. Le rôle du parcours personnel et professionnel des élu·es, envisagé dans l'une des hypothèses se confirme également. Ceux qui ont été exposé·es aux enjeux de jeunesse (par engagement associatif, professionnel ou institutionnel) sont davantage en capacité de reconnaître la spécificité de l'IJ, d'en saisir les enjeux et de la considérer comme un levier stratégique à mobiliser dans les politiques locales de jeunesse.

La première hypothèse est également confirmée par les résultats de cette deuxième partie. En effet, la manière dont l'IJ est portée localement influe sur sa lisibilité et son appropriation politique. Lorsque le lien entre la SIJ et l'élue est incarné, clair et suivi, l'IJ gagne en reconnaissance et en visibilité. A l'inverse, lorsque ce lien est largement délégué aux services ou repose uniquement sur des interactions ponctuelles, elle reste à distance des espaces politiques. Sa légitimité devient alors fragile, car elle dépend davantage des personnes en poste que d'un portage institutionnel structuré.

Enfin, cette partie souligne un point transversal essentiel qui vient éclairer la dernière hypothèse : le rôle de médiation joué par les informateur·ices jeunesse dans la relation aux élu·es est essentiel, mais reste sous-estimé. Présents au quotidien dans les territoires, ces acteur·ices font vivre l'IJ et en traduisent les enjeux auprès des décideur·euses. Pourtant, leur contribution à la structuration politique du dispositif, n'est ni formalisée, ni suffisamment valorisée. Ce manque de reconnaissance limite leur capacité à rendre l'IJ politiquement lisible et contribue à la maintenir en marge des espaces décisionnels.

En définitive, la reconnaissance de l'IJ ne dépend pas uniquement de son efficacité locale, mais de la manière dont elle est comprise, portée et incarnée. Cela suppose de renforcer les passerelles entre les acteur·ices du réseau et les élu·es, de clarifier l'organisation locale de l'IJ et de mieux outiller les professionnel·les dans leur rôle de médiation. C'est sur ces leviers que portera la dernière partie de ce mémoire.

3 Agir pour une meilleure reconnaissance politique de l'Information Jeunesse : pistes et leviers d'action

Le décalage entre reconnaissance formelle de l'Information Jeunesse (IJ) et appropriation politique s'explique par plusieurs facteurs : déficit d'acculturation des élu-es, visibilité institutionnelle fragile, faible valorisation des informateur-ices jeunesse dans leur rôle d'interface et portage local inégal selon les territoires.

Face à ce constat, cette troisième partie propose d'identifier quelques leviers concrets pour renforcer la reconnaissance politique de l'IJ. Elle s'appuie sur les enseignements de terrain, les apports des entretiens, les réponses au questionnaire transmis aux informateur-ices jeunesse, ainsi que sur les dynamiques déjà engagées à l'échelle régionale et nationale. L'objectif est de dépasser une reconnaissance basée sur des liens interpersonnels ou des configurations locales spécifiques, pour construire une stratégie d'ensemble, plus lisible et plus partagée et durable.

Trois axes complémentaires seront explorés : d'abord les conditions locales qui favorisent une meilleure visibilité de l'IJ ; ensuite le rôle stratégique que peuvent jouer le CRIJ Bretagne, la Région et les départements dans l'acculturation politique des élu-es ; enfin les outils et discours à adapter pour mieux faire comprendre les enjeux et les apports de 'l'IJ auprès des décideur-euses politiques.

3.1 Quand l'IJ devient visible : poids des relations interpersonnelles et des dynamiques locales

Malgré la structuration croissante du réseau IJ et les efforts engagés pour en renforcer la reconnaissance, son identification politique repose encore largement sur les dynamiques locales (souvent de manière informelle), et sur la qualité des relations interpersonnelles entre les professionnel·les et les élu-es. C'est ce que révèlent plusieurs entretiens réalisés et réponses au questionnaire transmis aux informateur-ices : là où une relation de confiance existe, nourrie par le temps, la proximité ou un vécu commun dans le territoire, l'IJ tend à être mieux identifiée et valorisée. A l'inverse, en l'absence de lien direct, ou de reconnaissance mutuelle, le dispositif reste flou et périphérique dans les représentations politiques locales.

L'exemple d'une commune péri-urbaine, où l'élue travaille en étroite collaboration avec l'informateur-ice jeunesse depuis plusieurs années est révélateur de cela. La proximité a permis de co-construire des actions spécifiques en direction des jeunes, mais aussi de faire remonter leurs besoins auprès du conseil municipal. L'élue explique : *« c'est au quotidien qu'on comprend ce qu'ils font. Moi je vais voir (l'informateur-ice jeunesse), je l'écoute, on réfléchit à ce que je peux faire, comment on peut en discuter en bureau municipal. Donc forcément je vois ce que ça apporte pour mon territoire »*. L'informateur-ice en question révèle également dans sa réponse au questionnaire : *« (l'élue enfance jeunesse) passe au minimum toutes les 2 semaines pour prendre la température, voir ce qu'il se passe, les demandes que j'ai eues, les accompagnements que je fais etc. [...] je peux glisser quelques messages, (iel) est hyper soutenant »*.

Les professionnel·les jouent ainsi un rôle clé dans cette reconnaissance, en incarnant concrètement l'IJ dans le territoire. Leur capacité à alerter, à partager des observations sur les jeunes locales, y compris les signaux faibles, et à initier des coopérations, conditionne la place que les élu·es accordent au dispositif. Pour autant, cette reconnaissance reste fragile : elle s'appuie rarement sur des cadres de pilotage formalisés ou sur une stratégie politique clairement définie. Elle repose surtout sur les initiatives individuelles, les affinités personnelles et les réseaux de chacun·e.

Certaines dynamiques locales méritent néanmoins d'être valorisées. Des coopérations étroites ont pu se développer dans les territoires où les informateur·ices jeunesse ont su créer des liens de confiance durable avec les leur élu·es, souvent renforcé par une acculturation préalable de ces derniers·ères aux enjeux de jeunesse. Lorsque l'adhésion au label IJ est portée collectivement par les élu·es et relayée par des services municipaux et intercommunaux sensibilisés aux enjeux de l'IJ, elle peut renforcer la visibilité du réseau et mettre en lumière ses apports concrets.

Il apparaît donc important de reconnaître le rôle clé de ces dynamiques locales dans la mise en visibilité de l'IJ, tout en s'interrogeant sur leur caractère inégal. Une structuration plus lisible de la relation entre SIJ et collectivités (évaluations communes, diagnostics partagés etc.) permettrait de dépasser une dépendance aux relations interpersonnelles en affirmant une reconnaissance politique plus stable et inscrite dans la durée.

3.2 Vers une stratégie d'acculturation politique : le rôle stratégique du CRIJ, des départements et de la Région.

Face aux limites d'une reconnaissance politique reposant sur des relations interpersonnelles ou des dynamiques locales parfois fragiles, se pose la nécessité d'une stratégie plus structurée d'acculturation des élu-es à l'IJ. Cette stratégie suppose une mobilisation conjointe des échelons régionaux et départementaux, ainsi qu'un renforcement du rôle stratégique du CRIJ Bretagne en tant que tête de réseau.

Le CRIJ Bretagne, en tant qu'opérateur régional désigné par la région, dispose d'un cadre clair de structuration et d'animation du réseau IJ. Ce positionnement lui confère une légitimité institutionnelle pour impulser une montée en compétence politique autour de l'Information Jeunesse. Pourtant, comme l'ont révélé plusieurs entretiens, son rôle reste encore peu visible ou mal compris par une majorité des élu-es locaux-ales interrogé-es, notamment lorsqu'aucun lien direct n'existe avec les professionnel·les du CRIJ.

Pourtant, des actions engagées ces dernières années vont dans le sens d'un renforcement du rôle d'interface politique du CRIJ. L'organisation de groupes de travail sur un argumentaire régional à destination des élu-es, la participation au comité stratégique régional de l'IJ ou encore le diagnostic mené lors de mon stage, témoigne de cette volonté. A l'échelle nationale, Info Jeunes France appuie également cette dynamique. Cet acteur joue en effet un rôle important de plaidoyer au niveau national (présence au Salon des maires de France, organisation d'un « Forum des élus, production d'un argumentaire national à destination des élu-es etc. »⁷⁰, offrant un appui potentiel aux dynamiques régionales.

Par ailleurs, le CRIJ pourrait s'appuyer davantage sur les élu-es les plus acculturé-es au réseau IJ, notamment les mêmes de son Conseil d'Administration. Ces élu-es pourraient être mobilisé-es pour organiser des temps d'échanges pair-à-pair, à destination de leurs homologues moins sensibilisé-es ou moins familiers avec les enjeux de l'IJ. Ce type de temps permettrait de faciliter la diffusion des connaissances, de valoriser certaines pratiques et de permettre une appropriation politique du réseau IJ au sein des collectivités locales.

⁷⁰ Depuis 2022, Info Jeunes France organise le Forum des Élus pour valoriser les élu-es locaux-ales engagé-es dans l'Information Jeunesse et les associer aux orientations stratégiques du réseau à l'échelle nationale. (en ligne : <https://infojeunesfrance.org/elementor-1596290/>)

La région Bretagne, en tant qu'autorité compétente en matière d'IJ, occupe aussi une place déterminante. Elle peut impulser des orientations stratégiques, structurer les interactions entre échelons territoriaux et contribuer à créer un langage commun entre les acteur·ices. Le travail engagé par le·la chargé·e de mission IJ, mentionné·e dans ce mémoire, illustre cette volonté d'animer un réseau régional plus lisible et organisé du façon cohérente.

Les départements, souvent au contact direct des collectivités via les services jeunesse ou les politiques contractuelles (dispositifs partenariaux ou de co-financement, appels à projet, etc.) peuvent jouer un rôle de relais stratégiques. Comme le souligne un·e vice-président·e départemental·e interviewé·e lors de cette enquête : *« on a des contrats de territoire avec les intercos et les communes, et à travers ça on peut aussi parler de jeunesse, ce que ça recoupe. L'Information Jeunesse, on l'intègre dans nos échanges, on explique pourquoi c'est important. Et parfois, ça peut déclencher des prises de conscience »*.

Dans ce contexte, plusieurs pistes peuvent être envisagées pour renforcer cette stratégie d'acculturation :

- Clarifier et rendre visible les missions du CRIJ auprès des élu·es, via des supports synthétiques, des interventions dans les instances associatives d'élu·es, lors d'événements institutionnels régionaux ou départementaux etc. ;
- Développer un réseau d'élu·es référent·es IJ à l'échelle régionale, pour favoriser les échanges de pratiques, renforcer la légitimité politique du dispositif et permettre une meilleure remontée des besoins du terrain ;
- S'appuyer sur les productions d'Info Jeunes France (argumentaires, groupe de travail, forums) pour nourrir les stratégies locales et renforcer la cohérence nationale du plaidoyer en faveur de l'IJ.

Construire une culture politique partagée autour d' l'IJ ne peut reposer uniquement sur l'initiative des professionnel·les de terrain. Cela suppose une volonté forte des instances régionales et départementales de porter ce sujet auprès des collectivités, d'en faire un objet de dialogue régulier avec les élu·es et de créer les conditions d'un engagement politique durable.

3.3 Mieux se faire comprendre : outils et discours à adapter auprès des élu·es

L'analyse des entretiens révèle que le déficit de reconnaissance de l'Information Jeunesse par les élu·es communaux·ales et intercommunaux·ales tient en partie à un manque de lisibilité du dispositif, mais aussi à des difficultés de communication sur ce que recouvre concrètement l'action des professionnel·les de l'IJ. La spécificité de leur positionnement, à la croisée de nombreuses politiques publiques, au service des jeunes, ne se prête pas facilement à des discours simplifiés ou à des indicateurs d'impact visibles. Pour autant, des leviers existent pour mieux faire comprendre l'IJ aux décideur·euses locaux·ales, à condition d'adapter les supports et les modalités d'échange aux logiques et aux temporalités politiques. Le tableau suivant propose une synthèse structurée autour de trois axes complémentaires, qui rendent compte de certains leviers qui pourraient être mobilisés.

Ces leviers, s'ils sont activés de manière coordonnée, peuvent contribuer à faire de l'Information Jeunesse un véritable objet de politique partagé, et non plus réservé aux élu·es convaincu·es.

Levier d'action	Objectif poursuivi	Pistes concrètes et outils mobilisables
1. Adapter les argumentaires aux attentes politiques	Rendre visibles les apports concrets de l'IJ pour le territoire, en lien avec les priorités des élu·es	- Valoriser l'IJ comme levier de développement local (emploi, mobilité, prévention, etc.) - Utiliser des formats synthétiques et chiffrés : rapports ciblés, cartographies, vidéos, témoignages - Mobiliser des outils comme IJ STAT ou des infographies thématiques - Présenter les actions IJ en lien direct avec les besoins identifiés localement
2. Créer des espaces de dialogue et de sensibilisation adaptés	Favoriser l'appropriation politique de l'IJ par la rencontre, la co-construction et la régularité des échanges	- Organiser des webinaires dédiés aux élu·es (format court) - Intégrer des temps IJ dans les rencontres départementales ou intercommunales - Proposer des visites de terrain ou immersions dans les SIJ - Créer des temps croisés avec les services municipaux pour montrer les articulations possibles
3. Investir les réseaux d'élu·es	Sortir l'IJ de la marginalité politique en s'appuyant sur les dynamiques d'échange entre élu·es	- Mobiliser les instances de regroupement d'élu·es telles que les Associations départementales des maires ou l'Association des maires de France, encore peu sollicitées sur les enjeux de jeunesse - Intervenir au sein des commissions jeunesse

		- S'appuyer sur le Forum des élu-es Info Jeunes France - Développer un réseau régional d'élu-es référent.es pour porter la parole du réseau auprès des collectivités.
--	--	--

**FIGURE 4 : TROIS LEVIERS POUR MIEUX FAIRE COMPRENDRE L'INFORMATION JEUNESSE AUX ELU-ES
VIS-A-VIS DE L'INFORMATION JEUNESSE**

Les pistes explorées dans cette dernière partie mettent en évidence des leviers concrets à activer pour renforcer la reconnaissance politique de l'IJ. Si certaines dynamiques locales illustrent le potentiel d'une collaboration étroite entre professionnel·les et élu·es, elles demeurent néanmoins fragiles car dépendantes de relations interpersonnelles, d'engagements individuels ou de configurations locales spécifiques.

Il est donc essentiel de dépasser cette logique de dépendance pour inscrire l'IJ dans une stratégie plus collective, structurée et durable. Cela suppose d'abord de capitaliser sur les relations de confiance déjà existantes, en valorisant les professionnel·les comme des relais stratégiques entre les réalités vécues par les jeunes, les dispositifs locaux et les politiques publiques. Leur capacité à faire émerger les signaux faibles, à contextualiser et à relayer les enjeux du territoire constitue une ressource précieuse pour les élu·es.

Ensuite, le CRIJ Bretagne, en tant que tête de réseau régional, a un rôle central à jouer dans la construction d'une culture politique partagée de l'IJ. Son action en matière d'animation de réseau, de coordination territoriale et d'acteur majeur dans l'écosystème de l'Information Jeunesse au national, constitue un levier essentiel d'acculturation à destination des élu·es locaux.

La région Bretagne et les départements engagés, en tant que partenaires stratégiques et collectivités structurantes, ont déjà entamé cette dynamique. Ils peuvent poursuivre leur rôle de soutien par l'intégration de l'IJ dans leurs politiques de jeunesse territorialisées et en soutenant les actions de plaidoyer menées auprès des collectivités locales.

Une fois de plus, ces éléments ne constituent pas une recette unique, mais un ensemble d'actions complémentaires, qui doivent s'inscrire dans un portage politique pérenne pour être efficaces. Faire de l'IJ un objet stratégique de l'action publique en direction des jeunes nécessite un engagement collectif, un effort de lisibilité et une formulation explicite de ses enjeux. En d'autres termes, il s'agit de construire, pas à pas, les conditions nécessaires d'une reconnaissance politique plus stable et moins dépendante des personnes, mieux ancrée dans les priorités locales et à la hauteur des enjeux vécus par les jeunes.

Conclusion

Au travers de ce travail, il apparaît que l'Information Jeunesse (IJ), bien que structurée en réseau et bénéficiant d'une reconnaissance nationale dans ses missions, peine à trouver sa place dans les représentations et les priorités des élu·es communaux·ales et intercommunaux·ales. L'enquête conduite dans deux départements bretons montre que la reconnaissance politique du dispositif demeure largement dépendante de la trajectoire des élu·es et des formes locales de portage institutionnel et de la visibilité des informateur·ices jeunesse. L'appropriation politique de l'IJ est ainsi fragmentée, partielle, et souvent conditionnée par des logiques interpersonnelles, davantage que par une reconnaissance stratégique de son rôle au sein des politiques de jeunesse.

Ce travail confirme tout d'abord l'hypothèse selon laquelle le déficit d'acculturation des élu·es au fonctionnement du réseau IJ constitue un obstacle majeur à son appropriation politique. Faute d'une compréhension claire de ses missions, de son fonctionnement en réseau et de son articulation territoriale, l'IJ reste souvent assimilée à un guichet local, réduit à une logique de service ou de prestation. Cette vision invisibilise sa portée éducative et émancipatrice, pourtant centrale dans les textes de référence. Le dispositif IJ n'est ainsi pas pensé comme un levier politique, mais comme un outil parmi d'autres, déconnecté d'une stratégie plus large à destination des jeunes.

Le travail conduit permet également de valider deux autres hypothèses : d'une part le parcours personnel, professionnel ou militant des élu·es interrogée·es influe sur leur degré d'appropriation de l'IJ ; d'autre part, la manière dont la Structure Information Jeunesse (SIJ) est portée à échelle locale influe fortement sur sa lisibilité politique. Une SIJ qui bénéficie d'un portage politique clair et durable gagne en visibilité, en inscription institutionnelle et en capacité d'influence. A l'inverse, lorsque la relation est uniquement portée par les services ou repose sur des relations informelles, peu stabilisées, le risque d'invisibilité institutionnelle augmente. Cette dépendance à la qualité des relations humaines fragilise la pérennité du dispositif et l'inscrit dans une reconnaissance politique irrégulière, souvent liée aux personnes en poste.

Un autre apport transversal de ce travail tient à l'analyse du rôle des informateur·ices jeunesse, dont la médiation quotidienne auprès des élu·es s'avère déterminante, mais rarement reconnue dans sa dimension politique. Présent·es sur le terrain, au contact d'une

pluralité de jeunes, ces acteur·ices participent activement à la traduction des enjeux de l'IJ dans les espaces locaux de décision. Pourtant, leur position est incertaine : ni tout à fait technicien·nes, ni totalement reconnu comme acteur·ices politiques, leur capacité d'influence dépend de la légitimité qui leur est accordée, ainsi que des relais dont iels disposent dans les instances décisionnelles. L'analyse montre que cette action de médiation, peut formalisée et insuffisamment valorisée, constituerait un levier essentiel pour faire connaître, comprendre et reconnaître l'IJ à échelle locale.

De manière plus large, ce mémoire met en évidence l'importance de la diversité des engagement politiques en matière de jeunesse. L'intérêt global portée aux jeunes, leur reconnaissance en tant que groupe social et la place qui leur est accordée dans les politiques locales varient fortement d'un territoire à l'autre, et d'un élu·e à l'autre. Cette disparité structure le rapport à l'Information Jeunesse, en influençant directement son inscription budgétaire, son pilotage stratégique et sa capacité à intervenir dans les orientations locales. Là où les jeunes sont pensées comme un enjeu transversal, l'IJ peut se positionner comme un levier pertinent. Là où elle reste cantonnée à un champ restreint (animation, emploi, engagement), l'IJ risque de rester marginale, perçue comme un service d'accompagnement parmi d'autres. Comprendre cette diversité d'engagements est donc central pour saisir les logiques de reconnaissance, mais aussi les mécanismes d'invisibilité du dispositif.

A ce titre, l'Information Jeunesse peut constituer un outil central dans une politique de jeunesse intégrée. Par sa transversalité, sa capacité à intervenir à l'interface de multiples champs (orientation, emploi, mobilité, engagement, accès aux droits, etc.) et son ancrage territorial, elle offre une entrée concrète pour construire des politiques de jeunesse structurée et décloisonnées. L'IJ n'est pas seulement un service : elle peut devenir un outil d'animation territoriale, un point d'appui pour la coordination des acteur·ices et un instrument de dialogue avec les jeunes. Encore faut-il qu'elle soit pensée, portée et investie comme telle. Pour y parvenir, un travail d'acculturation des élu·es est indispensable, tout comme la production d'outils de traduction et de valorisation adaptés à leurs attentes et à leurs contraintes.

Dans ce contexte, le cas breton présente des spécificités fortes. La délégation régionale de la compétence IJ confère à la région Bretagne et au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Bretagne un rôle central dans l'animation du réseau et la coordination des acteur·ices. Cette configuration originale offre des leviers d'actions puissants, mais reste encore en construction. La diversité des formes de portage local, le retard de labélisation de certaines structures, ou encore la méconnaissance persistante des

élu-es témoignent d'un chantier à consolider. Dans un paysage institutionnel morcelé, marqué par la polyvalence des professionnel·les et la faiblesse des coopérations entre acteur·ices jeunesse, la Bretagne dispose néanmoins d'un potentiel important pour structurer une stratégie partagée de reconnaissance politique de l'IJ, à condition de mieux articuler les échelles et de renforcer la légitimité du réseau au niveau local.

Ce travail comporte néanmoins plusieurs limites qu'il convient de rappeler. Le choix des personnes interrogées, souvent déjà en lien avec le réseau IJ, limite la diversité des profils des élu-es et introduit un biais de sélection. Un biais de désirabilité sociale peut également apparaître, notamment dans les discours valorisant l'action des informateur·ices jeunesse. La posture de stagiaire au sein du CRIJ Bretagne, a également pu influencer la teneur des entretiens, mais également la sélection des interlocuteur·ices. Ces limites appellent à une lecture prudente des résultats et soulignent l'intérêt de prolonger cette recherche, par exemple en diversifiant les profils interrogés ou en analysant comparativement d'autres régions.

Pour conclure, la reconnaissance politique de l'IJ ne saurait reposer uniquement sur son efficacité locale ou sur l'engagement des professionnel·les. Elle dépend aussi de la capacité collective à la rendre visible, lisible et compréhensible comme un instrument d'action publique au services de l'émancipation des jeunes. Cela suppose un travail constant de médiation, de clarification et de légitimation, qui ne peut être portée par un seul acteur. C'est à cette condition que l'IJ pourra se situer à la hauteur de ses ambitions : non plus comme un dispositif périphérique, mais comme un maillon central des politiques publiques de jeunesse, à la fois localisées et coordonnées, techniques et politiques, individuelles et collectives.

Bibliographie

Baubeau P., *L'information à destination des jeunes, produit de contraintes, de collaborations et de concurrence. L'exemple du centre d'information et de documentation jeunesse de Paris*, Spirale. Revue de recherches en éducation, n°18, Parcours d'orientation scolaire et professionnelle, 1996, p.41-59

Beaud, S., Weber, F., *Guide l'enquête de terrain*, 4^{ème} édition augmentée, La Découverte, Paris, 2023, 336p.

Becquet, V., « Introduction », in *Des professionnels pour les jeunes – Sociologie d'un monde fragmenté*, sous la direction de Becquet, V., Champ social, Nîmes, 2021, p.7-23

Becquet, V., Loncle, P., Van de Velde, C., *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Champ Social Éditions, Nîmes, 2012, 244p.

Bergeron, H., Castel, P., Dubuisson-Quellier, S., « Gouverner par les labels. Une comparaison des politiques de l'obésité et de la consommation durable », In. *Gouvernement et action publique*, vol. 3, n°3, p7-31

Bertron, A., Boone, D., *Une politique de jeunesse sans jeunes ?*, Agora Débats/Jeunesses, n°92, 2022, p.87

Blay, D., Constantin, G., et al., *Les politiques publiques de jeunesse intégrée. Projet tutoré réalisé pour le Conseil régional de Bretagne et la Ville de Lannion*, sous la direction de Patricia Loncle, EHESP, Master 2 « Enfance, jeunesse : politiques et accompagnement », promotion 2024-2025, p.8

Douillet, A.C., Lefebvre, R., *Sociologie politique du pouvoir local*, Armand Colin, 2017, 272p.

Frinault, T., Troupel, A., Vignon, S., *Sociologie des élus locaux*, De Boeck Supérieur, Paris, 2024, 282p.

Garraud, P., « Le métier d' élu local : les contraintes d'un rôle », in Fontaine, J., et Le Bart, C., *Le métier d' élu local*, l'Harmattan, Paris, 1994, p.29-54

Genieys, W., « Le leadership vu du territoire pour une sociologie de l'action politique des élus locaux », in *Le leadership politique et le territoire – Les cadres d'analyse en débat*, sous la direction de Smith, A., et Sorbets, C., Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2002, p.205-227

Halter, J.P., *Politiques territoriales de jeunesse et transversalité*, Agora Débat/Jeunesses, n°43, 2007, p46

Labadie, F., *L'action publique en direction des jeunes : à quand le changement ?*, Agora Débats/Jeunesses, n°86, 2020, p.83

Lascoumes, P., Le Galès, P., « Institutions, normes et instruments de l'action publique », p.99, in. *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin, 2018, p.84-102

Lascoumes, P., Le Galès, P., *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, 2004, p.12-16

Le Bart, C., « Le leadership territorial au-delà du pouvoir décisionnel », in *Le leadership politique et le territoire – Les cadres d'analyse en débat*, sous la direction de Smith, A., et Sorbets, C., Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2002, p.145-161

Loncle, P., « Jeunesse », in *Dictionnaire des politiques territoriales*, sous la direction de Pasquier, R., *et al.*, 2^{ème} édition mise à jour et augmentée, Presses de Sciences Po, Paris, 2020, p.311-315

Loncle, P., *La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique*, Sociologie, 2011, n°2, vol.2, p.129-147

Marquet, J., Van Campenhoudt, L., Quivy, R., *Manuel de recherche en sciences sociales*, 6^{ème} édition, Armand Colin, Malakoff, 2022, 352p

Marquié, G., « Chapitre X. L'information jeunesse : un maillon essentiel dans la construction d'un projet ». In. *Quand les jeunes s'engagent. Entre expérimentations et constructions identitaires*. Paris : L'Harmattan, 2005, p.156

Peters, B. G., « Nouveau management public », in. *Dictionnaire des politiques publiques*, sous la direction de Boussaguet, L., *et al.*, 5^{ème} édition entièrement mise à jour et augmentée, Presses de Sciences Po, 2019, p. 411-416

Peugny, C., *Pour une politique de la jeunesse*, Paris, Seuil, 2022, 129p.

Vaslin, J., *L'information jeunesse au quotidien, Institutions, pratiques et trajectoires*, INJEP Notes & rapports /Rapport d'étude, 2023, 230p.

Références juridiques

« Arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté » n° 2017-86 du 27 janvier 2017 - Légifrance », s. d. (en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034450266>)

« Article 54 - LOI n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté (1) - Légifrance », s. d. (en ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000033938535/)

« Décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017 - Légifrance », s. d. (en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034450243>)

Décret n° 2021-1697 du 17 décembre 2021 portant délégation de compétences du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports à la région Bretagne (en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044516843>)

« Label Information jeunesse », sur Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, s. d. (en ligne : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo17/MENV2409317J>)

« LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (1) », dans *2015-991*, 2015 (en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030985460>)

Littérature grise :

Acte du séminaire « L'Information Jeunesse comme outil des politiques locales jeunes » - Rencontre entre les élus en charge des politiques jeunesse et les professionnel.les de l'Information Jeunesse en Ile-et-Vilaine, organisé par le CRIJ Bretagne et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Mai 2018

Charte Européenne de l'Information Jeunesse

Charte Nationale de l'Information Jeunesse

Convention 2023 de partenariat et de financement entre la région et le CRIJ Bretagne, 13 avril 2023

Convention Pluriannuelle d'objectifs 2022-2023 entre Info Jeunes France et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

CRIJ Bretagne, Projet associatif 2023

CRIJ Bretagne, Rapport d'activité CRIJ Bretagne, 2023

Info Jeunes France, Projet associatif 2024-2027

Info Jeunes France, Projet politique et associatif 2021/2024

Orientations CRIJ Bretagne, 2023 adopté au CA du CRIJ, 23 décembre 2022

Plan breton de mobilisation pour les jeunes 2020-2025, Région Bretagne, p.19

Propositions de la Région et de la DRJSCS pour une animation régionale de l'information jeunesse

Référentiel Métier Informateur Jeunesse (Projet), 2019

Région Bretagne, Support de présentation Label IJ, Formation Initiale Information Jeunesse Bretagne, janvier 2024

Sites internet :

« 1969-1979 : naissance du CIDJ et d'une politique jeunesse - CIDJ », s. d. (en ligne : <https://www.cidj.com/decouvrir-le-cidj/notre-histoire/1969-1979-naissance-du-cidj-et-d-une-politique-jeunesse>)

<https://crij.bzh>

<https://infojeunesfrance.org/>

Liste des annexes

Annexe 1 : Figure 1 : Organisation nationale du réseau IJ

Annexe 2 : Figure 2 : Schéma comparatif du processus de labélisation des SIJ : modèle
national vs. Bretagne

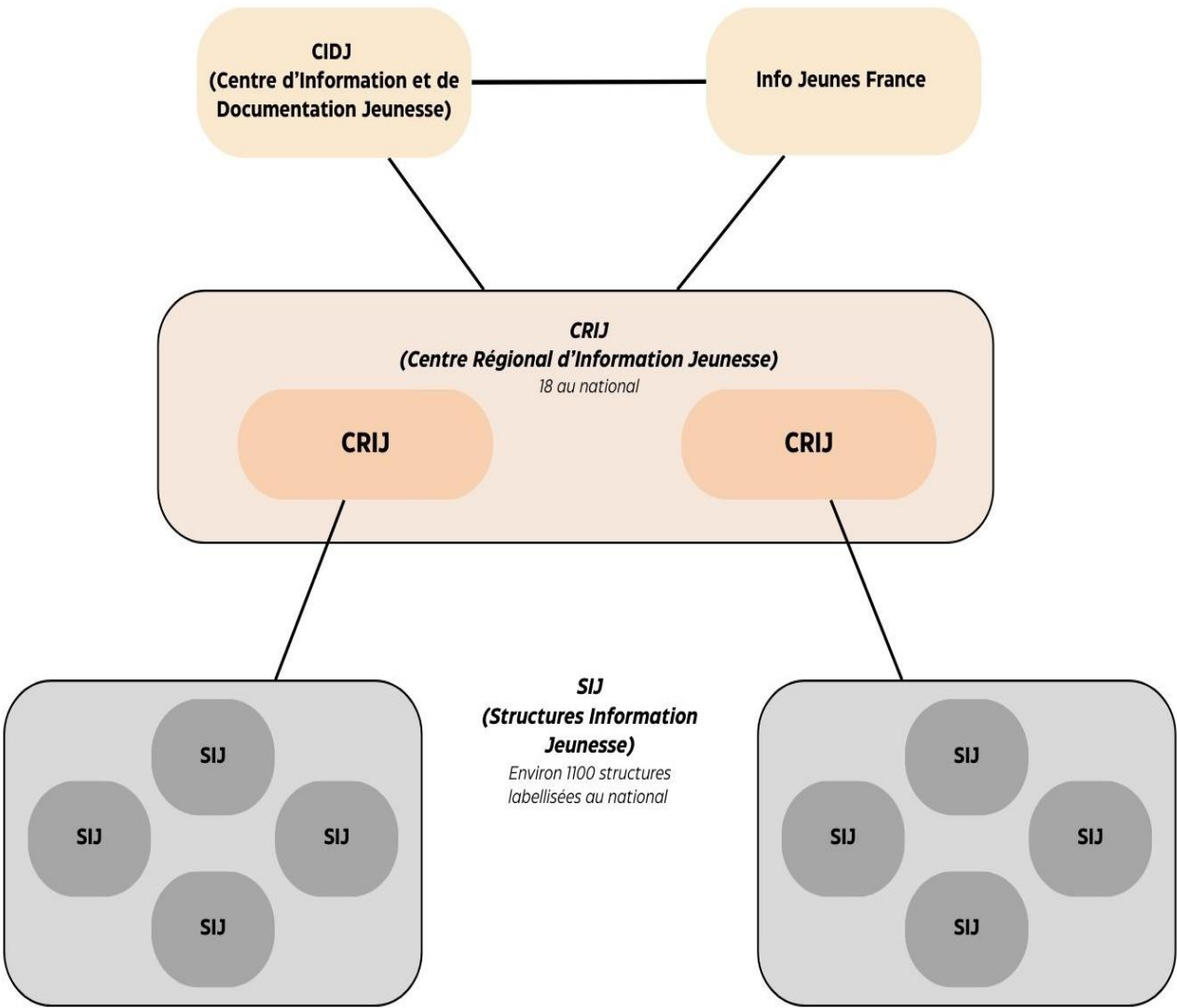
Annexe 3 : Grille d'entretien élu-es communaux-ales / intercommunaux-ales

Annexe 4 : Questionnaire à destination des Informateur·ices jeunesse

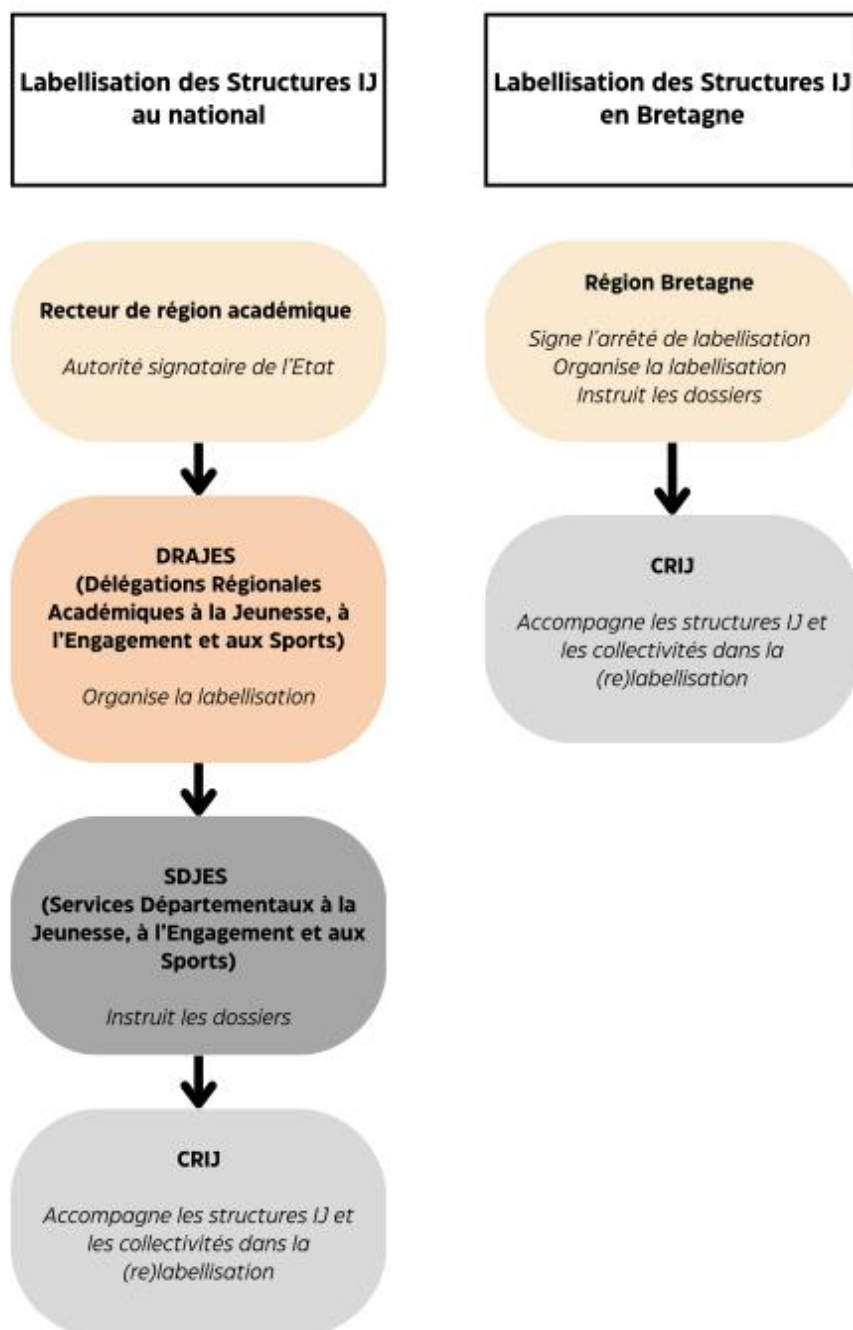
Annexe 5 : Charte Nationale de l'Information Jeunesse

Annexe 6 : Charte Européenne de l'Information Jeunesse

FIGURE 1 : ORGANISATION NATIONALE DU RESEAU IJ



**FIGURE 2 : SCHEMA COMPARATIF DU PROCESSUS DE LABELISATION
DES SIJ : MODELE NATIONAL VS. BRETAGNE**



GRILLE ENTRETIEN ELU·ES

1. Introduction :

Présentation de l'objectif de l'entretien et du projet de diagnostic.

2. Présentation

Est-ce que vous pouvez vous présenter ? (Fonction, parcours etc.)

Pouvez-vous me présenter votre territoire et me parler de l'évolution des politiques jeunesse au fil des années ? Quelles ont été les principales étapes ou décisions marquantes ?

Quel regard portez-vous sur les jeunesses de votre territoire ? (Besoins, attentes, envies etc.) ?

Quelle connaissance avez-vous de ces jeunesses ? Par quels moyens ?

3. Perception des missions des SIJ et du CRIJ :

Comment percevez-vous le rôle des SIJ et du CRIJ dans votre commune / collectivité / département ?

Quelle est, selon vous, l'importance de l'information jeunesse pour les jeunes de votre territoire ?

Quelle responsabilité portez-vous aujourd'hui dans les actions qui sont portées par les SIJ et le CRIJ ?

4. Interactions actuelles avec le CRIJ et les SIJ :

Quels types d'interactions avez-vous actuellement avec le CRIJ et les SIJ ?

Quels outils ou dispositifs utilisez-vous pour échanger avec le CRIJ et les SIJ ? Les trouvez-vous adaptés ?

Quels sont les points forts et les faiblesses de cette collaboration ?

Disposez-vous d'outils d'évaluation pour mesurer l'impact des actions menées en collaboration avec ces structures ?

Estimez-vous que les SIJ et le CRIJ répondent bien aux besoins de la jeunesse de votre territoire ?

Existe-t-il des tensions ou des incompréhensions dans vos relations avec ces structures ?

Si oui, comment pensez-vous qu'elles pourraient être levées ?

Sur l'ensemble de ces éléments, avez-vous l'occasion d'échanger avec vos homologues sur ce qu'ils perçoivent ? Si oui, comment cela se traduit-il (échange informel / formel), qu'est ce qui ressort globalement de ces échanges ? Si non, est-ce un besoin ou une volonté que vous souhaiteriez approfondir ?

5. Identification des besoins et attentes vis-à-vis des SIJ et du CRIJ :

Quels sont vos besoins ou attentes spécifiques vis-à-vis des SIJ pour qu'ils contribuent davantage au développement de votre territoire ? Et du CRIJ ?

Comment le CRIJ pourrait-il mieux soutenir votre collectivité dans ses missions d'accompagnement de la jeunesse ?

En dehors de l'information jeunesse, y a-t-il d'autres domaines où les SIJ et le CRIJ pourraient jouer un rôle (par exemple : accompagnement à la transition écologique, inclusion numérique, initiatives culturelles) ?

6. Évaluation des pratiques de collaboration actuelles :

Selon vous, quelles pratiques de collaboration (réunions, consultations, échanges d'informations) sont les plus efficaces ?

Quelles améliorations souhaiteriez-vous voir dans la communication et le partenariat avec les SIJ et le CRIJ ?

Selon vous, y a-t-il des pratiques collaboratives innovantes dans d'autres territoires dont on pourrait s'inspirer ?

Annexe 4 :

Questionnaire relation Informateur.ices Jeunesse / élu.es

Bonjour à toutes et tous, dans le cadre du diagnostic sur les relations entre le CRIJ Bretagne et les [élu.es](#) locaux que je mène, je souhaite recueillir votre perception sur la manière dont les [élu.es](#) de votre commune s'investissent dans l'Information Jeunesse. Votre retour me permettra de mieux comprendre vos éventuels besoins et d'identifier des pistes d'amélioration.

Le questionnaire dure environ **10 minutes** et vos réponses resteront **anonymes**.

Merci beaucoup pour votre participation et le temps que vous prendrez pour répondre !

* Obligatoire

Informations générales

1. **Dans quelle commune / EPCI (intercommunalité : communauté de communes, d'agglomération...) exercez-vous en tant qu'informateur.ice jeunesse ? ***

2. **Depuis combien de temps travaillez-vous au sein de la SIJ de ce territoire ? ***

- ☐ Moins d'un an
- ☐ 1 à 3 ans
- ☐ 3 à 5 ans
- ☐ Plus de 5 ans

3. **Quelle est la structure de rattachement de la SIJ ? ***

- ☐ Commune
- ☐ EPCI
- ☐ Association
- ☐ _____

Relation avec les élu.s locaux

4. À quelle fréquence êtes-vous en contact avec les élu.es de votre commune pour des sujets liés à l'Information Jeunesse ou aux jeunes ? *

- ☐ Très régulièrement (au moins une fois par mois)
- ☐ Régulièrement (tous les 2-3 mois)
- ☐ Occasionnellement (quelques fois par an)
- ☐ Rarement
- ☐ Jamais

5. Sur quels types d'actions ou de projets travaillez-vous avec les élu.es ? *

- ☐ Développement de politiques jeunesse
- ☐ Financement et subventions
- ☐ Organisation d'événements pour les jeunes
- ☐ Communication et sensibilisation sur les dispositifs jeunesse
- ☐ Informer sur les dynamiques jeunes actuelles
- ☐

6. Diriez-vous que les élu.es locaux perçoivent l'Information Jeunesse comme un outil stratégique pour leur politique jeunesse ? *

- ☐ Oui, tout à fait
- ☐ Plutôt oui
- ☐ Plutôt non
- ☐ Non, pas du tout
- ☐ Je ne sais pas

7. Sur quelle(s) thématique(s) concernant les jeunes êtes vous principalement sollicité.es par vos [élus.es](#) ? *

- ☐ Orientation / formation
- ☐ Travailler
- ☐ Se loger
- ☐ Bien-être / santé mentale
- ☐ Accès aux droits
- ☐ Mobilité locale
- ☐ Engagement
- ☐ Accès aux loisirs / se distraire
- ☐ Mobilité internationale
- ☐ Apprendre à s'informer
- ☐ Citoyenneté
- ☐

8. Selon vous, quels sont / seraient les freins à une meilleure implication des [élus.es](#) dans l'Information Jeunesse ? *

Niveau de collaboration avec les élu.es

9. De quelle manière les élu.es vous associent-ils aux décisions concernant la jeunesse dans votre commune ? *

- ☐ Je participe aux réunions de concertation / commissions jeunesse
- ☐ Je suis consulté.e ponctuellement sur certains sujets
- ☐ Je suis rarement sollicité.e
- ☐ Je ne suis jamais sollicité.e

10. Avez-vous le sentiment d'être reconnu.e par les élu.es pour votre expertise en Information Jeunesse ? *

- ☐ Oui, pleinement
- ☐ Plutôt oui
- ☐ Plutôt non
- ☐ Pas du tout

11. Quels leviers pourraient améliorer votre collaboration avec les élu.es ? *

12. **Diriez-vous que le CRIJ Bretagne vous aide actuellement dans votre relation avec les élu.es ?**

*

- ☐ Oui, de manière significative
- ☐ Oui, mais insuffisamment
- ☐ Non, pas du tout
- ☐ Je n'en ressens pas le besoin
- ☐ Je ne sais pas

13. **Quels types de soutien pourriez-vous souhaiter solliciter auprès du CRIJ pour renforcer le lien avec les élu.es ? ***

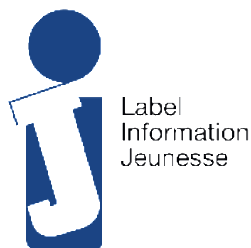
- ☐ Mise en réseau avec les élu.es
- ☐ Organisation de rencontres élu.es/informateur.ices jeunesse
- ☐ Formation sur la communication avec les élu.es
- ☐ Aide à la structuration d'arguments pour valoriser l'Information Jeunesse
- ☐ Outils et supports de plaidoyer
- ☐ Autre :

14. **Quels autres besoins identifieriez-vous pour que le CRIJ Bretagne vous soutienne mieux dans votre mission ? ***

Derniers commentaires

15. **Avez-vous des remarques ou suggestions à partager sur l'implication des élu.es dans l'Information Jeunesse ?**

Annexe 5 :



LA CHARTE NATIONALE DE L'INFORMATION JEUNESSE

Composante fondamentale de l'autonomie, de la responsabilité, de l'engagement social et de la participation citoyenne, de l'épanouissement personnel, de la lutte contre l'exclusion, de la mobilité des jeunes notamment dans le cadre européen, l'accès à l'information doit être garanti comme un véritable droit pour tous les jeunes, sans aucune discrimination. Le préambule de la charte européenne de l'Information Jeunesse rappelle les fondements de ce droit.

L'information jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'État. Au nom de l'État, le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports labellise les structures qui constituent le réseau Information Jeunesse : centres, bureaux, points Information Jeunesse. Il coordonne et soutient leur développement, avec le concours des collectivités territoriales.

Ces structures assurent cette mission conformément aux règles déontologiques suivantes :

- L'information est accessible de manière égale à tous les jeunes, au plus près de leurs conditions de vie,
- L'information répond en priorité aux besoins et aux demandes directes des jeunes qui sont accueillis dans un souci de disponibilité et de respect de leur identité,
- L'information des jeunes traite de tous les sujets qui les intéressent ou les concernent dans leur vie quotidienne et l'exercice de leurs droits, notamment : enseignement, formation professionnelle et permanente, emploi, vie pratique, transports, santé, culture, sports, loisirs, vacances,
- L'information est complète, impartiale, exacte, pratique et actualisée,
- L'information utilise les technologies de l'information et de la communication, notamment afin de promouvoir l'accès des jeunes à de nouvelles formes d'expression culturelle et citoyenne,
- L'accueil est gratuit, personnalisé et modulé selon la demande, de la mise à disposition d'auto documentation à l'entretien plus adapté à une relation de conseil, d'aide à la démarche et à une approche globale des projets ou du parcours individuel du jeune,
- L'information respecte le secret professionnel et l'anonymat du jeune,
- L'accueil et l'information sont assurés par des professionnels qualifiés.

Au sein du réseau Information Jeunesse, les BIJ (Bureaux Information Jeunesse) et les PIJ (Points Information Jeunesse) accueillent et informent les jeunes à l'échelon local.

Les Centres Régionaux Information Jeunesse et les Centres Départementaux en Île-de-France, outre leur mission d'accueil et d'information, sont des centres de ressources et assurent le développement et l'animation de leurs réseaux respectifs régionaux et départementaux.

Le Centre d'information et de Documentation Jeunesse, outre sa fonction régionale en Île-de-France, est centre de ressources national et assure le développement et l'animation du réseau national. À ce titre, il élabore une documentation commune et conduit les projets initiés par le réseau. La fonction documentaire complémentaire est exercée au plan régional par les Centres Régionaux Information Jeunesse et par les Centres Départementaux en Île-de-France.

Dès lors qu'elles se conforment aux dispositions de la présente charte et qu'elles signent la convention type qui prévoit notamment l'adhésion à une démarche de qualité, les structures d'information pour les jeunes obtiennent le label « Information Jeunesse » délivré par le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports. Elles doivent dans ce cas utiliser le pictogramme commun à toutes les structures labellisées.

Annexe 6 :



Charte européenne de l'Information Jeunesse

Adoptée à Cascais le 27 avril 2018 par la 29^{ème}

Assemblée générale de l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (ERYICA)



Préambule

Nous vivons dans des sociétés complexes, numériques, et dans un monde interconnecté qui offre de nombreux défis et opportunités. L'accès à l'information et la capacité à l'analyser et à l'utiliser sont de plus en plus importants pour les jeunes en Europe et ailleurs. L'Information Jeunesse les aide à réaliser leurs aspirations et encourage leur participation comme membres actifs de la société. L'information doit être dispensée de manière à élargir les choix offerts aux jeunes, et à promouvoir leur autonomie et leur capacité à penser et agir par eux-mêmes.

Le respect de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales implique le droit, pour tous les jeunes, d'avoir accès à une information complète, objective, compréhensible et fiable sur toutes leurs questions et tous leurs besoins. Ce droit à l'information a été reconnu dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, par la Convention relative aux Droits de l'Enfant, et dans la Convention européenne pour la Protection des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales. L'importance de l'information Jeunesse est aussi énoncée dans les Recommandations du Conseil de l'Europe CM/Rec (1990)7 et CM/Rec(2010)8 concernant l'information et le conseil pour les jeunes, CM/Rec(2015)3 sur l'accès des jeunes issus des quartiers défavorisés aux droits sociaux, CM/Rec(2016)7 sur l'accès des jeunes aux droits et CM/REC(2017)4 sur le travail de jeunesse. Ce droit est également la base des actions en Information Jeunesse entreprises par l'Union européenne.

Le travail d'Information Jeunesse généraliste couvre tous les sujets qui intéressent les jeunes et peut inclure un éventail d'activités : information, conseil, accompagnement, coaching, formation, travail en réseau, et orientation vers des services spécialisés, dans l'optique de les inciter à s'engager et de les encourager à développer leur capacité à penser et agir par eux-mêmes. Ces activités peuvent être proposées par des centres d'Information Jeunesse ou par des services d'Information Jeunesse au sein d'autres structures ou environnements. Les principes de cette Charte sont destinés à être appliqués à toutes les formes de travail d'Information Jeunesse généraliste. Ils constituent une base de standards minimums et de mesures de qualité qui doivent être établis dans chaque pays, en tant qu'éléments d'une approche globale, documentée, cohérente et coordonnée du travail d'Information Jeunesse, ce dernier faisant partie de la politique de jeunesse.

www.eryica.org

BLAY	Dimitri	11 juillet 2025
MASTER 2 Enfance Jeunesse : Politiques et accompagnement Promotion 2024-2025		
L'Information Jeunesse en Bretagne : freins et enjeux d'une appropriation politique par les élu·es locaux·ales		
PARTENARIAT UNIVERSITAIRE : Université de Rennes		
Résumé : Ce mémoire analyse les freins à l'appropriation de l'Information Jeunesse par les élu·es communaux·ales et intercommunaux·ales en Bretagne. Malgré une organisation régionale structurée, l'Information Jeunesse reste souvent méconnue dans son ensemble ou insuffisamment prise en compte dans les priorités politiques locales. L'étude qualitative, menée auprès d'une dizaine d'élu·es de 2 départements bretons, révèle une diversité de profils d'élu·es, un déficit d'acculturation et une visibilité majoritairement déléguée aux professionnel·les. Ces éléments contribuent à une reconnaissance politique partielle, pouvant limiter le développement et la pérennisation du dispositif dans les territoires. Ce mémoire met en lumière les enjeux d'une meilleure structuration politique et propose des pistes pour renforcer la compréhension, la visibilité et l'appropriation de l'Information Jeunesse au sein des collectivités territoriales.		
Mots clés : Information Jeunesse, Politiques de jeunesse, Réseau, Instruments, Action publique, Professionnels de jeunesse		
<i>L'Ecole des hautes études en santé publique n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.</i>		

